

L'Agenda des lilas

guide pratique 2015



Édito

A chaque nouvelle année correspond une nouvelle livraison de « l'Agenda des Lilas », véritable guide pratique de la ville. Il est aussi disponible, pour tous les Lilasiens, en Mairie, dans les services municipaux, dans les écoles... Il est également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-leslilas.fr.

Un grand merci d'abord à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Ce guide est conçu pour donner aux Lilasiens toutes les informations pratiques, utiles et faire connaître l'activité et le fonctionnement des services municipaux. Il est bâti pour simplifier la vie quotidienne des Lilasiennes et des Lilasiens mais aussi comme un moyen de découvrir la ville pour les nouveaux habitants de notre commune. Il met en évidence sa richesse dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et atteste du nombre important de ses équipements publics, Les Lilas étant l'une des très rares villes de cette strate de population à posséder à la fois un Centre Municipal de santé, un théâtre, un cinéma, un centre culturel, une bibliothèque, un conservatoire de musique, une piscine, un stade municipal, un club pour les Séniors et un Centre de Loisirs.

Notre Ville est en perpétuelle évolution et, depuis la dernière édition de ce guide, de nombreux changements sont intervenus. La réforme des rythmes scolaires n'a pas été le moindre, qui impacte fortement la vie des Lilasiens : les enfants ont désormais classe le mercredi matin, tandis que le vendredi après-midi est libéré pour mettre en place des activités péri éducatives, de nombreux ateliers ouverts à tous les élèves et gratuits.

Mais Les Lilas, ce sont aussi des réalités immuables : sa taille humaine, son esprit village, l'importance de son animation commerciale, la densité de son tissu associatif, la chaleur de ses habitants...

A tous les nouveaux Lilasiens, nous souhaitons la bienvenue et espérons qu'à travers ce guide ils découvrent les multiples possibilités qu'offrent Les Lilas de s'épanouir et de bien vivre. Aux résidents plus anciens de notre commune, nous souhaitons qu'ils ressentent toujours la même joie d'y vivre.

Et en cette nouvelle année 2015, nous formons pour tous des vœux de bonheur, de santé et de réussite !

Lionel Benharous

Maire adjoint aux sports, à l'éducation et au temps de l'enfant

Daniel Guiraud

Maire des Lilas



Sommaire

 AGENDA	5
 DÉCOUVRIR LES LILAS	18
Fidèle à son histoire	19
Plan de la ville	22
Accès et transports	27
La mairie	29
Des moyens d'information	31
 VIE PRATIQUE	32
Les services municipaux	33
Les démarches administratives	35
Permanences juridiques gratuites	37
 PETITE ENFANCE	38
L'accueil des tout-petits	39
 ÉDUCATION	42
Les établissements scolaires	43
Les inscriptions scolaires	45
La vie des écoles	47
Les congés scolaires	49
Le calcul du quotient familial	51
Les séjours de vacances	51
Les accueils extra et périscolaires	52
Les CIO	54
 JEUNESSE	56
Le service Jeunesse	57
Le Kiosque	59
 SPORT	62
La direction des sports	63
Les équipements sportifs	65
 CULTURE	68
La direction de l'action culturelle	69
Le centre culturel Jean-Cocteau	70
Le Conservatoire Gabriel-Fauré	71
Le théâtre du Garde-Chasse	74
La bibliothèque André-Malraux	76

 SANTÉ	78
Le centre municipal de santé	79
Le centre PMI et les CMP	81
Les établissements privés	82
Répertoire santé	83
Les services d'urgence hospitaliers	87
 ACTION SOCIALE	88
Centre Communal d'action sociale	89
 SENIORS	92
Le CCAS- Pôle seniors	93
Le club des Hortensias	95
 CADRE DE VIE	96
L'urbanisme	97
L'habitat	98
Le stationnement	101
La collecte et le traitement des déchets	103
Les espaces verts	105
La police municipale	107
 UTILE	109
Numéros d'urgence	109
Adresse et numéros utiles	110
Les cultes	112



Agenda

2015



JANVIER 2015

1	J	Férié (Nouvel An)
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	Rentrée des vacances de Noël
6	M	
7	M	
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	
14	M	
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	
28	M	
29	J	
30	V	
31	S	

FÉVRIER 2015



1	D
2	L
3	M
4	M
5	J
6	V
7	S
8	D
9	L
10	M
11	M
12	J
13	V
14	S Vacances d'hiver (après la classe)
15	D
16	L
17	M
18	M
19	J
20	V
21	S
22	D
23	L
24	M
25	M
26	J
27	V
28	S



MARS 2015

1	D	
2	L	Rentrée des vacances d'hiver
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	Printemps
21	S	
22	D	
23	L	
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	
31	L	

AVRIL 2015



1	M
2	J
3	V
4	S
5	D Pâques
6	L Férié – Lundi de Pâques
7	M
8	M
9	J
10	V
11	S
12	D
13	L
14	M
15	M
16	J
17	V
18	S Vacances de Printemps (après la classe)
19	D
20	L
21	M
22	M
23	J
24	V
25	S
26	D
27	L
28	M
29	M
30	M



MAI 2015

1	V	Férié – Fête du travail
2	S	
3	D	
4	L	Rentrée des vacances de Printemps
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	Férié – 8 mai 1945
9	S	
10	D	
11	L	
12	M	
13	M	
14	J	Férié – Ascension
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	
19	M	
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	Pentecôte
25	L	Férié – Lundi de Pentecôte
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

JUIN 2015



1	D
2	L
3	M
4	M
5	J
6	V
7	S
8	D
9	L
10	M
11	M
12	J
13	V
14	S
15	D
16	L
17	M
18	M
19	J
20	V
21	S Été
22	D
23	L
24	M
25	M
26	J
27	V
28	S
29	D
30	L



JUILLET 2015

1	M
2	J
3	V
4	S Vacances d'été (après la classe)
5	D
6	L
7	M
8	M
9	J
10	V
11	S
12	D
13	L
14	M Férié (Fête nationale)
15	M
16	J
17	V
18	S
19	D
20	L
21	M
22	M
23	J
24	V
25	S
26	D
27	L
28	M
29	M
30	J
31	V

AOÛT 2015



1	S
2	D
3	L
4	M
5	M
6	J
7	V
8	S
9	D
10	L
11	M
12	M
13	J
14	V
15	S Assomption
16	D
17	L
18	M
19	M
20	J
21	V
22	S
23	D
24	L
25	M
26	M
27	J
28	V
29	S
30	D
31	L Rentrée des classes



SEPTEMBRE 2015

1	M
2	M
3	J
4	V
5	S
6	D
7	L
8	M
9	M
10	J
11	V
12	S
13	D
14	L
15	M
16	M
17	J
18	V
19	S
20	D
21	L
22	M Automne
23	M
24	J
25	V
26	S
27	D
28	L
29	M
30	M

OCTOBRE 2015



1	J
2	V
3	S
4	D
5	L
6	M
7	M
8	J
9	V
10	S
11	D
12	L
13	M
14	M
15	J
16	V
17	S
18	D
19	L
20	M
21	M
22	J
23	V
24	S
25	D
26	L
27	M
28	M
29	J
30	V
31	S

Vacances de la Toussaint (après la classe)



NOVEMBRE 2015

1	D	Férié (Toussaint)
2	L	Rentrée des vacances de la Toussaint
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	
10	M	
11	M	Férié (Armistice)
12	J	
13	V	
14	S	
15	D	
16	L	
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	

DÉCEMBRE 2015



1	M	
2	M	
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	
8	M	
9	M	
10	J	
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	
15	M	
16	M	
17	J	
18	V	
19	S	Vacances de Noël (après la classe)
20	D	
21	L	
22	M	Hiver
23	M	
24	J	
25	V	Férié (Noël)
26	S	
27	D	
28	L	
29	M	
30	M	
31	J	



DÉCOUVRIR les lilas



Fidèle à son histoire, ancrée dans la modernité



*Autrefois,
le territoire*

*de la ville des lilas
était couvert de
champs, de vergers,
de vignes et de bois,
principalement de
lilas et de bouleaux*

Autrefois, le territoire de la ville des Lilas était couvert de champs, de vergers, de vignes et de bois, principalement de lilas et de bouleaux. Au XVIII^e siècle, on n'y trouve encore aucune habitation. De 1810 à 1845, le bois des Bouleaux, devenu bois de Romainville, est une promenade à la mode prisée par les Parisiens en manque de verdure. Mais très vite, le bois se réduit au profit de constructions. En trente ans, le lieu passe de 3 à 300 bâtisses. Une commune autonome est créée le 24 juillet 1867. La commune des Lilas est alors constituée à partir de territoires appartenant jusque-là à Romainville, à Bagnolet et à Pantin. Elle compte 14 000 habitants en 1914, et près de 20 000 pendant l'entre-deux-guerres.

Le patrimoine architectural de cette époque est encore visible : l'hôtel de ville républicain, la salle des fêtes (théâtre du Garde-Chasse), le fort dit de Romainville, l'hôtel d'Anglemont (centre culturel Jean-Cocteau) et la cité-jardin.

Après la Seconde Guerre mondiale, la ville connaît un fort développement économique. Des équipements culturels, sportifs (gymnase Liberté) et scolaires sont créés. La station de métro Mairie des Lilas est inaugurée en 1937. La tour TDF s'installe en 1984.

FIDÈLE À SON HISTOIRE 19

PLAN DE LA VILLE 22

ACCÈS ET TRANSPORTS 27

LA MAIRIE 29

DES MOYENS D'INFORMATIONS 31



Fête des jardins au parc Lucie-Aubrac



Forum des associations 2014



Récolte de miel au rucher des Lilas



Elle permet la transmission de programmes de radio et de télévision vers l'ensemble du territoire français. Depuis 2001, la ville poursuit sa modernisation tout en veillant à conserver son esprit et son identité marqués, en particulier, par une intense activité commerciale de proximité. Parmi les réalisations les plus marquantes : l'ouverture du parc Lucie Aubrac, la reconstruction de l'école maternelle Calmette et la réhabilitation de celle des Bruyères, la construction des restaurants scolaires des écoles Romain-Rolland, la construction de l'école Victor-Hugo, la piste d'athlétisme du parc des sports, la nouvelle église du centre-ville, le réaménagement de la rue de Paris... La ville profite aussi du dynamisme créé par la couverture du périphérique à la Porte des Lilas, avec l'arrivée d'entreprises, de restaurants et l'installation d'équipements culturels, comme la dalle aux chapiteaux (cirques) ou « Étoile Lilas », un multiplex cinéma de 7 salles, classé arts et essai.

fiche d'identité

Région : Île-de-France

Département : Seine-Saint-Denis

Code postal : 93260

Situation géographique : limitrophe de Paris, du Pré-Saint-Gervais, de Romainville, de Bagnolet et de Pantin

Nombre d'habitants : 23 112

Superficie : 125 hectares

Les habitants : les Lilasiennes et les Lilasiens.

La devise des Lilas : « J'étais fleur, je suis cité »

Ville jumelée : Völklingen est une ville de 41 000 habitants située en Allemagne dans le district de Sarrebruck en Sarre. La convention de jumelage a été signée en 1984.

les marchés

Le marché couvert : rue du Garde-Chasse et avenue Waldeck-Rousseau.

Mercredis et dimanches, de 8h à 13h.

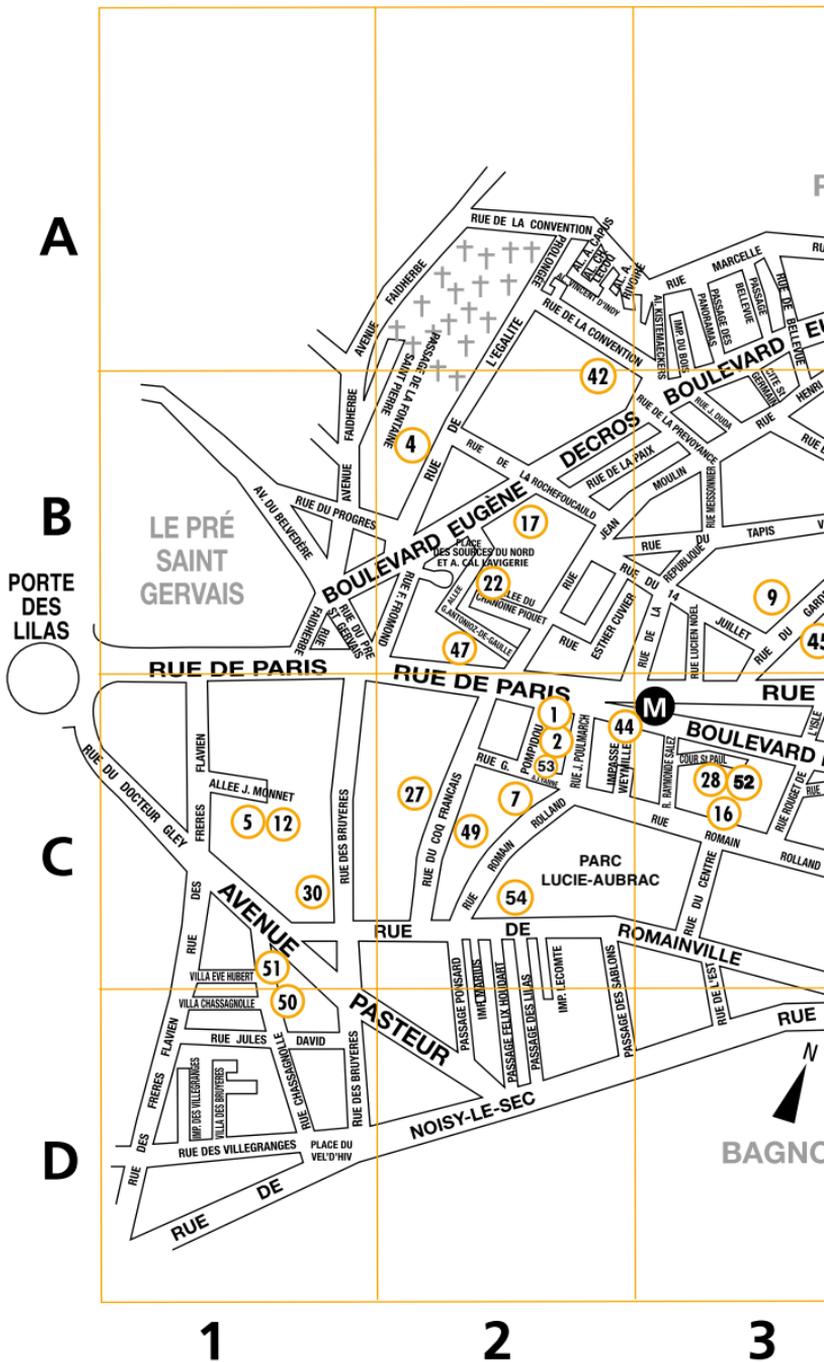
Le marché bio : avenue Waldeck-Rousseau, en face du Théâtre du Garde-Chasse.

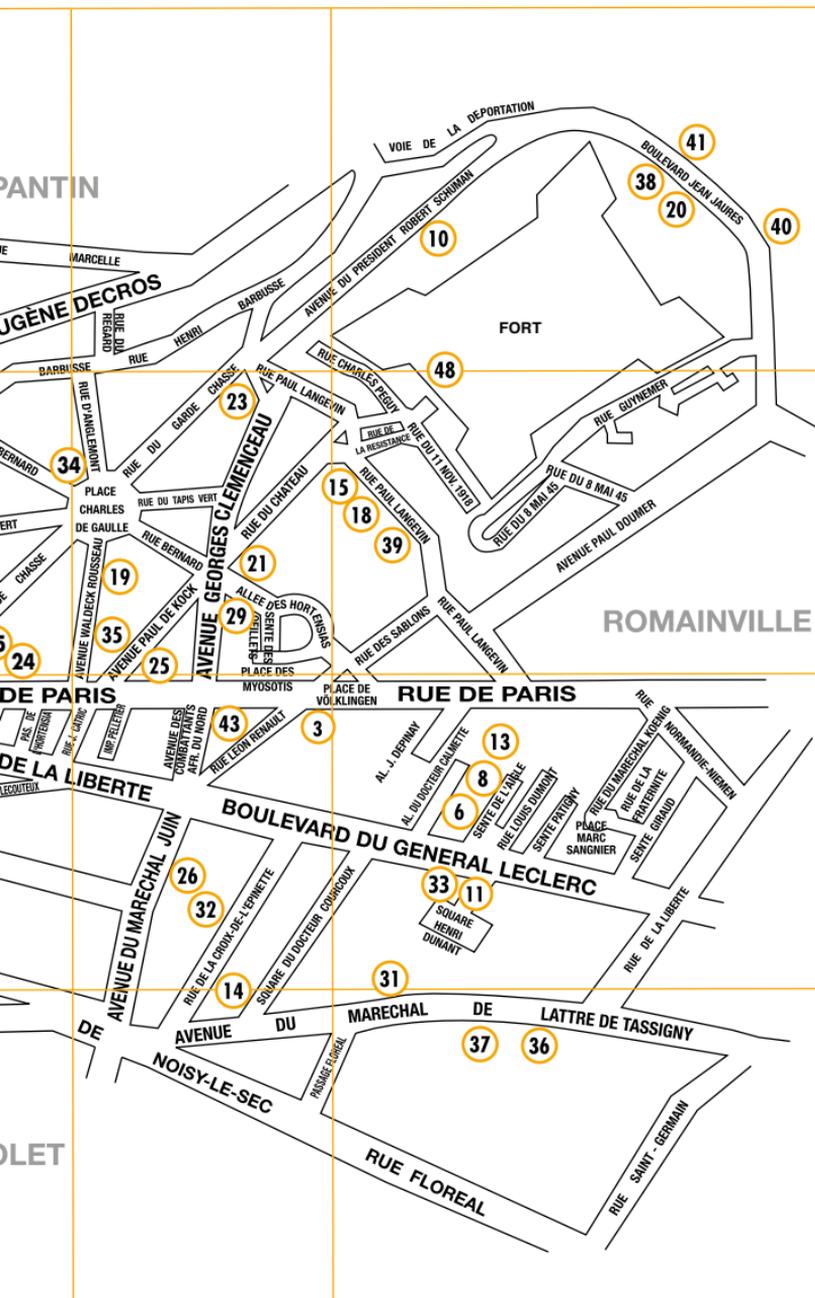
Vendredis, de 14h à 19h.

Le marché des Sentes : boulevard du Général-Leclerc.

Jeudis et samedis, de 8h à 13h.

Plan de la ville





4

5

6

LES RUES



<i>liste des rues</i>	<i>sur le plan</i>	<i>liste des rues</i>	<i>sur le plan</i>
A		ÈVE-HUBERT Villa	C1
AIGLE Sente de l'	C5	F	
ALFRED-CAPUS Allée	A2	FAIDHERBE Avenue	B1-A2
ANDRÉ-RIVOIRE Allée	A2-A3	FAIDHERBE Rue	B1
ANGLEMONT Rue d'	B4	FÉLIX-HOUDART Passage	D2-C2
B		FLORÉAL Passage	D4-D5
BELLEVUE Passage	A3	FLORÉAL Rue	D5
BELLEVUE Rue de	A3-B3	FONTAINE ST-PIERRE Passage de la	A2-B2
BERNARD Rue	B3	FRANCINE-FROMOND Rue	B2
BOIS Impasse du	A3	FRATERNITÉ Rue de la	C6
BRUYÈRES Rue des	C1	G	
BRUYÈRES Villa des	D1	GARDE-CHASSE Rue du	B3-B4
C		GÉNÉRAL - LECLERC Boulevard du	C4-C6
CARDINAL-LAVIGERIE Allée du	B2	GENEVÈVE	
CENTRE Rue du	C3	ANTHONIOZ-DE-GAULLE Mail	B2
CHANOINE-PIQUET Allée du	B2	GEORGES-CLEMENCEAU Avenue	B4
CHARLES-DE-GAULLE Place	B4	GEORGES-POMPIDOU Rue	C2
CHARLES-LECOQ Allée	A2	GIRAUD Sente	C6
CHARLES-PÉGUY Rue	A5-B5	GUYNEMER Rue	B6
CHASSAGNOLLE Rue	D1	H	
CHASSAGNOLLE Villa	D1	HENRI-BARBUSSE Rue	B3-A4
CHATEAU Rue	B4	HENRI-DUNANT Square	C5
COMBATTANTS-EN- Avenue des	C4	HORTENSIAS Allée des	B4
AFRIQUE-DU-NORD		HORTENSIA Passage de l'	C3
CONVENTION Rue de la	A2	HUIT-MAI-1945 Rue du	B5
PROLONGÉE Rue de la	A2	J	
COQ-FRANÇAIS Rue du	C2	JACQUES-CATRIC Rue	C3-C4
CROIX-DE-L'ÉPINETTE Rue de la	C4-D4	JEAN-DUDA Rue	B3
D		JEAN-JAURÈS Boulevard	A6
DÉPORTATION Voie de la	A5	JEAN-MONNET Allée	C1
DOCTEUR-CALMETTE Allée du	C5	JEAN-MOULIN Rue	B2-B3
DOCTEUR-COURCOUX Square du	C4-D4	JEAN-POULMARCH Rue	C2
E		JEAN-YANNE Allée	C2
ÉGALITÉ Rue de l'	A2-B2	JOSEPH-DÉPINAY Allée	C5
EST Rue de l'	C3-D3	JULES-DAVID Rue	D1
ESTHER-CUIVER Rue	B2	K	
EUGÈNE-DECROS Boulevard	B1-A4	KISTEMAECKERS Allée	A3



<i>liste des rues</i>	<i>sur le plan</i>	<i>liste des rues</i>	<i>sur le plan</i>
L		PRÉ-SAINT-GERVAIS Rue du	B1
LA ROCHEFOUCAULD Rue de	B2	PRÉSIDENT-Avenue du	A4-A5
LOUIS-DUMONT Rue	C5	ROBERT-SCHUMAN	
LECOMTE Impasse	C2-D2	PRÉVOYANCE Rue de la	B3
LECOUTEUX Rue	C3	PROGRÈS Rue du	B1-B2
LÉON-RENAULT Rue	C4	Q	
LIBERTÉ Bd de la	C3-C4	QUATORZE-JUILLET Rue du	B3
LIBERTÉ Rue de la	C6-D6	R	
LILAS Passage des	C2-D2	RAYMONDE-SALEZ Rue	C3
LUCIEN-NOËL Rue	B3	REGARD Rue du	A4
M		RÉPUBLIQUE Rue de la	B3
MARC-SANGNIER Place	C6	RÉSISTANCE Rue de la	B5
MARCELLE Rue	A3-A4	ROMAIN-ROLLAND Rue	C2-C4
MARÉCHAL-DE - Avenue du	D4-D6	ROMAINVILLE Rue de	C2-D3
LATTRE-DE-TASSIGNY		ROUGET-DE-L'ISLE Rue	C3
MARÉCHAL-JUIN Avenue du	C4-D4	S	
MARÉCHAL-KOENIG Rue du	C6	SABLONS Passage des	C2-D2
MARIUS Impasse	C2-D2	SABLONS Rue des	B5
MEISSONNIER Rue	B3	SAINT-GERMAIN Cité	B3
MYOSOTIS Place des	B4-C4	SAINT-GERMAIN Rue	D6
N		SAINT-PAUL Cour	C3
NOISY-LE-SEC Rue de	D1-D4	SOURCES-DU-NORD Place des	B2
NORMANDIE-NIEMEN Rue	C6	T	
O		TAPIS-VERT Rue du	B3-B4
CEILLETS Sente des	B4	V	
ONZE-NOVEMBRE-1918 Rue du	B5	VéL'D'HIV' Place du	D1
P		VILLEGRANGES Impasse	D1
PAIX Rue de la	B2-B3	VILLEGRANGES Rue des	D1
PANORAMAS Passage des	A3	VINCENT-D'INDY Allée	A2
PARIS Rue de	B1-C6	VÖLKLINGEN Place de	C4-C5
PASTEUR Avenue	C1-D2	W	
PATIGNY Sente	C5	WALDECK-ROUSSEAU Avenue	B4
PAUL-DE-KOCK Avenue	B4	WEYMILLER Impasse	C2-C3
PAUL-DOUMER Avenue	B5-B6		
PAUL-LANGEVIN Rue	B5		
PELLETIER Impasse	C4		
PONSARD Passage	C2-D2		

Les services



Administration générale			Santé-Action sociale		
1	Hôtel de ville (état civil)	C2	25	CCAS pôle insertion-pôle social	B4
2	Service affaires générales (éducation, élections, passeport, archives)	C2	23	Centre municipal de santé	B4
3	Direction des services techniques	C4	26	Clinique des Lilas-Cepim	C4
4	Cimetière	B2	27	Maternité des Lilas	C2
53	Service tranquillité publique (police municipale, stationnement)	C2	9	Centre de PMI	C5
54	Vie associative, fêtes, cérémonies	C2	43	Sécurité sociale	C4
Petite enfance			Seniors		
5	Crèche des Bruyères	C1	28	CCAS pôle Seniors	B2
6	Crèche des Sentes	C5	29	Club des Hortensias	B4
7	Crèche départementale	C2	30	Foyer résidence Marcel-Bou	C1
8	Multi-accueil des Sentes	C5	31	Foyer résidence Voltaire	C5
33	Halte-jeux Louise-Michel et LAEP (Lieu d'accueil enfants-parents)	C5	32	Résidence Les Jardins des Lilas	C4
52	Relais assistantes maternelles	C3	Culture		
Education-jeunesse			33	Centre culturel (Espace Louise-Michel)	C5 B4
2	Service éducation et temps de l'enfant	C2	34	Espace culturel d'Anglemont (bibliothèque A.-Malraux, centre culturel J.-Cocteau, conservatoire G.-Fauré)	
10	Service périscolaire et centre de loisirs	A5	35	Théâtre du Garde-Chasse	B4
33	Service jeunesse (Espace Louise-Michel)	C3	49	Le Triton	C2
24	Le Kiosque	B3	50	Khiasma	D1
Écoles maternelles			51	Lilas en Scène	C1
12	Bruyères	C1	Sports		
13	Calmette	C5	36	Direction des sports	D5
14	Courcoux	D4	37	Centre sportif Floréal (gymnase Rabeyrolles, piscine Mulinghausen, salles C. d'Oriola et C. Kouyos)	D5
15	Julie-Daubié	B5	38	Gymnase et Halle Jean-Jaurès	A6
16	Romain-Rolland	C3	11	Gymnase Liberté	C3
17	Victor-Hugo	B2	39	Gymnase Ostermeyer	B5
17	Victor-Hugo	B2	40	Espace sportif de l'Avenir	A6
19	Waldeck-Rousseau	B4	41	Parc municipal des sports	A6
Écoles élémentaires			Équipements divers		
18	Paul-Langevin	B5	42	Commissariat	B2
16	Romain-Rolland	C3	44	Poste	C2
17	Victor-Hugo	B2	45	Marché couvert	B3
19	Waldeck-Rousseau	B4	45	Parking municipal du Marché	B3
Enseignement secondaire			47	Parking municipal du Mail	B2
20	Collège Marie-Curie	A6	48	Tour TDF et Fort	A5
21	Lycée Paul-Robert	B4			
Enseignement privé					
22	École Notre-Dame	B2			

Accès et transports

Aux portes de Paris, la ville des Lilas est desservie par la ligne 11 du métro, le Till'bus et cinq autres lignes de bus.



Le bus

Le Till'bus : un service de bus gratuit

Le fonctionnement du Till'bus a été modifié en 2012 :

- meilleure couverture du territoire : par la desserte du quartier Floréal et de la piscine
- augmentation de la fréquence : un bus toutes les 30 minutes
- fonctionne du mercredi au dimanche toute l'année sauf en périodes scolaires
- fonctionne uniquement le mercredi et le dimanche pendant les vacances scolaires
- extension des horaires : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h
- circulation plus facile dans la ville car le Till'bus est maintenant un micro bus de 22 places, adapté à la fréquentation.

www.ville-leslilas.fr pour consulter les horaires.

5 lignes de bus RATP

105 : Porte des Lilas – Mairie des Pavillons-sous-Bois.

115 : Porte des Lilas – Château de Vincennes.

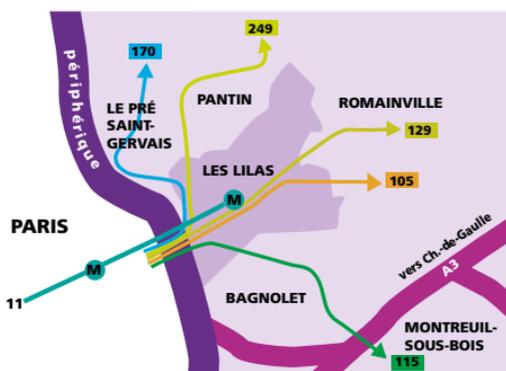
129 : Porte des Lilas – Mairie de Montreuil.

170 : Porte des Lilas – Gare de Saint-Denis RER.

249 : Porte des Lilas – Dugny centre-ville.

Le métro

Ligne 11 : Châtelet – Mairie des Lilas



Par la ligne 11, la ville des Lilas est à 14 minutes de Belleville, 16 minutes de République, 21 minutes de Châtelet. Le prolongement de la ligne jusqu'à Rosny, avec l'ouverture d'une nouvelle station au quartier des Sentes, est prévu à l'horizon 2019.



vélib'

Implantées depuis 2009 aux Lilas, sept stations «Vélib'» mettent à disposition environ 150 vélos en libre-service 24h/24 et 7J/7.

stations

Allée des Hortensias – Allée du Docteur Calmette – Avenue Paul de Kock – Rue de Paris – Rue du Garde-Chasse – Rue Jean Poulmarch – Rue Romain-Rolland.

Autolib'

3 stations «Autolib'» : rue Georges Pompidou (5 véhicules), rue Léon Renault (6 véhicules) et rue des Bruyères (6 véhicules).

la mairie

Le conseil municipal a été élu en mars 2014. Les services municipaux offrent une diversité de prestations adaptées au quotidien des lilasiens. quelques éléments pour comprendre le fonctionnement de la municipalité.

le conseil municipal

Dans chaque commune, les habitants élisent le conseil municipal pour six ans au suffrage universel direct. Celui-ci est composé d'un nombre de conseillers municipaux proportionnel à celui des habitants : 35 aux Lilas. Le conseil municipal est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la commune. Ses séances se tiennent en Mairie et sont ouvertes au public.

le maire et les adjoints

Le Maire est élu par le conseil municipal pour un mandat de six ans. Il est secondé par des adjoints, au nombre de 10 aux Lilas, également élus par l'assemblée délibérante.

Le Maire est l'autorité principale de la ville. Il est à la fois le représentant de l'État et l'exécutif de la collectivité. Il peut confier une partie de ses attributions à ses adjoints sous forme de délégations dans un secteur donné. Les maires-adjoints reçoivent à tour de rôle, sans rendez-vous, chaque jeudi de 18h à 20h, en Mairie. Il est également possible de prendre rendez-vous avec l'un d'entre eux, en appelant le cabinet du Maire au 01 43 62 82 02.



les compétences de la municipalité

la municipalité dispose de diverses compétences obligatoires:

- les fonctions d'état civil (enregistrement des naissances, des mariages, des décès...),
- les fonctions électorales (organisation des élections, révision des listes électorales...),
- l'action sociale (gestion des garderies, des crèches, des foyers de personnes âgées),
- l'enseignement (construction et entretien des écoles maternelles et élémentaires),
- l'entretien de la voirie communale,
- l'aménagement
- la protection de l'ordre public.

la communauté d'agglomération est ensemble

Depuis janvier 2009, la ville des Lilas est l'une des communes membres de la communauté d'agglomération Est Ensemble. Cette intercommunalité regroupe près de 400 000 habitants répartis sur neuf communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville. Elle est régie par un conseil communautaire, constitué de 91 conseillers, dont 8 Lilasiens (un vice-président) élus au sein des conseils municipaux de chaque ville membre de la communauté. Son président est Gérard Cosme, maire du Pré Saint-Gervais.

Est Ensemble exerce des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville. Parmi les compétences optionnelles choisies par Est Ensemble : la gestion de l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets.

Depuis janvier 2012, c'est la communauté d'agglomération qui gère la collecte et le traitement des déchets. Le conservatoire de musique et de danse, la bibliothèque et la piscine ont également été transférés à la communauté d'agglomération.

Informez et communiquez avec les lilasiens



tout au long de l'année, la ville des lilas vous informe de l'actualité locale et municipale.

Infos Lilas

Chaque mois, « Infos Lilas », magazine d'informations locales, présente les événements, les associations, les habitants qui font vivre la ville et l'ensemble des projets et actions de la municipalité. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres, il est aussi disponible dans les lieux publics et sur le site Internet de la ville.

Le site internet : www.ville-leslilas.fr

Le nouveau site Internet de la ville est en ligne depuis février 2012. Il permet de se tenir informé au quotidien, en particulier de l'agenda et des actualités de la ville. Des diaporamas et vidéos retracent de nombreux événements. Des démarches administratives (extrait d'actes de naissance, de mariage, de décès) peuvent également être effectuées en ligne. Un service de petites annonces gratuites est à la disposition de tous les Lilasiens.

Autres publications

La ville édite également un guide des associations, l'agenda des Lilas, la « brochure programme » de l'espace culturel d'Anglemont, le programme du théâtre du Garde-Chasse, les Petits Reporters (publication trimestrielle relatant les activités et sorties du centre de loisirs), ainsi que de nombreux supports d'information sur les manifestations culturelles et les actions des services municipaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service communication au 01 72 03 17 41.



vie pratique

Les services municipaux



Mairie

96, rue de Paris
Tél. : 01 43 62 82 02
Fax. : 01 49 93 00 06
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h

Cabinet du maire :
Tél. : 01 43 62 82 02

Direction générale :
Tél. : 01 72 03 17 61

Direction de la communication :
Tél. : 01 72 03 17 41

Direction de la citoyenneté et de la vie associative :
Tél. : 01 72 03 17 51

Service état civil :
Tél. : 01 72 03 17 01
01 72 03 17 02
01 72 03 17 03

Direction des finances :
Tél. : 01 43 62 82 02

Direction des affaires juridiques :
Tél. : 01 72 03 17 52

Service des marchés publics :
Tél. : 01.72.03.17.56

Mairie annexe

96, rue de Paris, annexe Jean Yanne, square Georges Valbon (bâtiment situé derrière la mairie)
Horaires : lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h ; jeudi, de 13h45 à 19h

Affaires générales :
Tél. : 01 72 03 17 25
01 72 03 17 26
01 72 03 17 54
01 72 03 17 14

Service éducation et temps de l'enfant :
Tél. : 01 72 03 17 13

Archives :
Tél. : 01 72 03 17 37

Service tranquillité publique :
Entrée : 3, rue Georges-Pompidou
Du lundi au vendredi, de 8h à 21h

Police municipale :
Tél. : 01 72 03 17 17

Pôle stationnement :
Tél. : 01 72 03 17 07

LES SERVICES MUNICIPAUX **33**
LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES **34**
LES PERMANENCES JURIDIQUES **36**

direction générale des services techniques

196, rue de Paris

Du lundi au vendredi, de 8h30 à
12h30 et de 14h à 17h

Fermé le mardi après-midi

Cadastre

Immeuble le Piazza, 15-17
promenade Jean-Rostand
93000 Bobigny
Tél. : 01 49 15 52 00

Direction du développement durable

Tél. : 01 55 82 18 30

Direction des espaces publics

Tél. : 01 55 82 18 46

Direction du patrimoine

Tél. : 01 57 42 42 87

Autres directions et services dans la ville

Cimetière

47, rue de l'Égalité

Ouvert tous les jours

En hiver (du 1/10 au 31/3) de
8h à 16h45 – en été (du 1/4 au
30/9) de 8h à 17h45

Les week-ends et les jours fériés :
ouverture à 9h

Tél. : 01 43 63 59 49

Direction éducation enfance jeunesse

17, rue Jean Poulmarch

Tél. : 01 72 03 17 68

Direction de l'action culturelle

Espace culturel d'Anglemont
35, place Charles-de-Gaulle
Tél. : 01 48 46 07 20

Direction des ressources humaines

82, rue Romain Rolland

Tél. : 01 80 60 90 04

Direction des sports

202, avenue du Maréchal-de-
Lattre-de-Tassigny

Tél. : 01 48 91 25 08

Espace Louise-Michel

(halte-jeux, centre culturel et
service jeunesse)

38, boulevard du Général-
Leclerc

Accueil : 01 43 60 86 00

Pôle Seniors

4, cour Saint Paul

Tél. : 01 41 63 15 76

Service Jeunesse

Espace Louise-Michel,
38, bd. du Général-Leclerc
Tél. : 01 49 88 28 85

Service périscolaire - Centre de Loisirs

avenue du président Robert
Schumann

Tél. : 01 41 83 00 45

Service petite enfance

Tél. : 01 41 63 11 42

Service social et insertion

193-195, rue de Paris

Tél. : 01 41 58 10 91

Service vie associative, fêtes et cérémonies

17, rue de Romainville

Tél. : 01 48 97 97 38

les démarches administratives



Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Observation
Certificat de scolarité	Directeur de l'école		Gratuit	N'a plus à être légalisé
Certificat de travail	L'employeur			N'a plus à être légalisé
Certificat de vaccination	Médecin ou centre municipal de santé	Présenter le carnet de santé	Gratuit	
Pacs	Tribunal d'instance de Pantin	Contactez le tribunal d'instance de Pantin	Gratuit	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Carte d'identité, certificat médical et livret de famille	Gratuit	Dans les 24 heures qui suivent le décès. Si la mairie est fermée, s'adresser aux pompes funèbres de son choix
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité et certificat du praticien	Gratuit	Dans les trois jours (samedi et dimanche inclus) qui suivent la naissance
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile	Date du décès, nom, prénom (nom de naissance éventuellement)	Gratuit	
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date du mariage, noms, prénoms	Gratuit	
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance, nom, prénoms + noms et prénoms des parents	Gratuit	Français nés à l'étranger : ministère des Affaires étrangères, service central de l'état civil : 44941 Nantes Cedex 9
Légalisation de signature	Mairie de son choix	Carte d'identité et justificatif de domicile	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du domicile	Duplicata à demander à la mairie du domicile	Gratuit	
Passeport	Mairie, affaires générales	Se renseigner auprès du service affaires générales	Majeur : 86 €. Mineur de 15 ans et + : 42 € Mineur de - 15 ans : 17 €	Sur rendez-vous



Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Observation
Casier judiciaire	Ministère de la Justice – service casiers judiciaires. 107, rue de Landreau 44079 Nantes Cedex ou www.cjn.justice.gouv.fr	Photocopie de la carte nationale d'identité	Gratuit	Personnes nées à l'étranger : s'adresser au service central du casier judiciaire au 23, allée d'Orléans 44000 Nantes ou sur www.cjn.justice.gouv.fr
Carte grise	Préfecture	Certificat de vente, carte grise barrée et signée par le vendeur, carte nationale d'identité	Écotaxe	
Carte d'électeur	Mairie	Carte d'identité ou passeport, justificatif de domicile (quittance de loyer ou EDF). Attestation d'hébergement pour les jeunes vivant chez leurs parents	Gratuit	Avoir 18 ans
Carte nationale d'identité	Mairie, service affaires générales	Se renseigner auprès du service affaires générales	Gratuit. En cas de perte ou de vol : 25 €	
Certificat d'hérédité	Mairie du décès du défunt ou mairie de son dernier domicile ou mairie du domicile d'un de ses héritiers	Livret de famille de la personne décédée ainsi que le nom et l'adresse de ses héritiers + deux témoins majeurs sans lien de parenté, un acte de naissance du défunt et un acte de décès	Gratuit	
Certificat de non-imposition	Perception	Copie de la CNI, livret de famille ou extrait d'acte de naissance	Gratuit	Nécessaire pour demander l'assistance ou l'aide judiciaire
Certificat de nationalité	Grefe du tribunal d'instance du domicile	Téléphoner au préalable au tribunal. Livret de famille de l'intéressé + livret de famille des parents	Gratuit	
Certificat de non-gage	Préfecture du lieu d'immatriculation du véhicule		Gratuit	
Carte d'invalidité	Centre communal d'action sociale	Certificat médical réglementaire à retirer au CCAS, copie de la CNI ou du titre de séjour et 2 photos d'identité récentes		
Recensement militaire	Mairie, service affaires générales	CNI de l'enfant, livret de famille de ses parents et facture EDF ou quittance de loyer	Gratuit	Obligatoire à partir de 16 ans
Attestation d'accueil	Mairie, affaires générales	Se renseigner auprès du service affaires générales	30 €	Sur rendez-vous

Les permanences juridiques gratuites

De nombreuses permanences gratuites sont proposées aux lilasiens afin de les aider dans leur quotidien et leurs démarches administratives.



Point d'accès au droit

Permanence d'un juriste, le jeudi, de 14h à 17h, au Kiosque : pour tout problème juridique ou administratif (droit de la famille, du travail, du logement ou de la consommation).

Sur rendez-vous au Kiosque – 167, rue de Paris. Tél : 01 48 97 21 10

Permanence d'avocats

Le samedi, de 9h à 11h30, en Mairie, maîtres Gonzalez et Rosenbaum assurent une permanence généraliste pour aborder toute question relative au droit. Les deux avocates Lilasiennes donnent des conseils juridiques mais ne rédigent pas d'actes. Sans rendez-vous (quinze premières personnes).

Mairie des Lilas – 96, rue de Paris Tél. : 01 43 62 82 02

Permanence du conciliateur de justice

Il n'y a plus de permanences à la Mairie des Lilas. Le conciliateur de justice reçoit les lundis et mardis matin au tribunal d'instance de Pantin (41, rue Delizy). Prendre rendez-vous uniquement par écrit au tribunal.

Permanence fiscale

Le vendredi de 14h à 16h, en Mairie, un receveur des impôts répond à toutes les questions concernant l'impôt sur le revenu et les impôts locaux (aide pour les déclarations de revenus et au règlement des litiges).

Mairie des Lilas – 96, rue de Paris Tél. : 01 43 62 82 02

Permanence RESF

Le Réseau Education Sans Frontière (RESF) reçoit le lundi toutes les 2 semaines de 20h à 22h en mairie (entrée par l'arrière de la Mairie).

Contact : 06 07 53 49 92 ou 06 13 63 70 52



Petite enfance

l'accueil des tout-petits



Il concerne les enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Une commission d'admission aux différents modes d'accueil (CAMA) examine les dossiers de demandes d'admission établis auprès des directrices d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et propose, en fonction des places disponibles, le mode d'accueil le mieux adapté aux besoins de l'enfant et de la famille : crèche, multi accueil, assistante maternelle ou halte-jeux.

service petite enfance - Tél. : 01 41 63 11 42

les établissements d'accueil de jeunes enfants collectifs *(municipaux et départementaux)*

Crèche municipale des Sentes :

2, allée du Dr Calmette

Tél. : 01 43 62 16 45

Crèche municipale des Bruyères :

18, rue des Bruyères

Tél. : 01 41 63 13 18

Horaires : accueil des enfants de 7h30 à 19h

Crèche départementale Jacques-Prévert :

1, allée Jean-Yanne

Tél. : 01 41 83 29 11

Horaires : accueil des enfants de 7h à 18h45

Le Multi-accueil des Sentes :

2, allée du Dr Calmette

Tél. : 01 43 62 16 46

Accueil régulier et occasionnel de 8 mois à 4 ans

Ouvert tous les jours de 7h30 à 19h

Conditions d'admission :

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) accueillent les enfants dont les parents travaillent, sont en formation professionnelle, sont étudiants ou dont la situation familiale le justifie. Pour inscrire un enfant, il est impératif d'établir une demande d'admission auprès de la directrice de l'EAJE la plus proche du domicile, à partir du 6^e mois de grossesse.



👩‍👧 la crèche parentale

La crèche privée associative Ribambelle accueille quinze enfants de 3 mois à 4 ans. Les parents doivent s'impliquer dans la vie de la crèche en participant à sa gestion et à son organisation. Une demi-journée de présence parentale hebdomadaire est obligatoire. Les inscriptions se font à partir du mois de janvier. Prendre RDV par téléphone.

Association Ribambelle :

12, rue du Centre

01 48 97 87 06

👩‍👧 les assistantes maternelles agréées

Elles assurent l'accueil des enfants à leur domicile après avoir reçu l'agrément de la PMI (protection maternelle et infantile). Les familles choisissant ce mode de garde peuvent bénéficier, sans condition de ressources, d'une aide versée par la CAF, la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) et de l'Adaje (allocation départementale d'accueil du jeune enfant), versée par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

➔ **Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées** et connaître les conditions d'accueil, s'adresser au secrétariat des assistantes maternelles : 63, rue de Paris au Pré-St-Gervais de 9h à 17h.

Prendre RDV par téléphone : 01 48 46 41 43

la halte-jeux Louise Michel

38, boulevard du Gal-Leclerc

Tél. : 01 43 60 86 03

La halte-jeux est un établissement qui accueille des enfants de 15 mois à 4 ans. Destinée principalement aux enfants dont l'un des parents n'exerce pas d'activité professionnelle, est à la recherche d'un emploi, travaille ou étudie à temps partiel, elle reçoit au maximum 15 enfants à la fois (deux demi-journées minimum par semaine), de façon discontinue et occasionnelle.

le lieu d'accueil enfants-parents

Il est installé dans les locaux de la Halte-jeux Louise-Michel, offrant structure et jeux à destination des enfants de moins de 3 ans. Il accueille les enfants accompagnés de leur(s) parent(s) de 8h30 à 12h, de façon anonyme, gratuite et sans RDV. C'est un lieu qui permet d'échanger entre parents, avec des professionnelles de la Petite enfance, et, qui permet aux enfants de se socialiser dans un cadre sécurisant et adapté à leur âge.

→ Pour tout renseignement, s'adresser à la directrice de la halte-jeux au 01 43 60 86 03

le relais assistantes maternelles (RAM)

10, cour Saint-Paul

Tél. : 01 55 86 98 60

Ouvert de 8h30 à 12h30 et 14h à 17h (18h30 le jeudi) et un samedi par mois de 9h à 12h.

Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges, d'orientation et de soutien au service :

- des parents ou futurs parents : ils sont informés sur l'ensemble des modes d'accueil de la ville (réunion tous les 2 mois en Mairie). En tant qu'employeurs ou futurs employeurs d'assistante maternelle ou de garde à domicile, ils reçoivent des informations sur les formalités administratives (contrats de travail, convention collective, aides financières...).
- des assistantes maternelles : elles sont soutenues et accompagnées dans la pratique quotidienne de leur métier (documentation pédagogique ou juridique, rencontres, échanges, réunions débats...).
- Des enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou garde à domicile : ils sont accueillis (sur inscription) dans un espace de jeu dédié à la petite enfance.





Éducation

Les établissements scolaires

Les écoles maternelles

École Julie-Daubié

21, rue Paul-Langevin Tél. : 01 41 83 19 58

Directrice : Mme Taubiana

École des Bruyères

46, rue de Paris Tél. : 01 49 88 48 20

Directrice : Mme Markart

École Courcoux

139, av. du Mal-de-Lattre-de-Tassigny Tél. : 01 43 63 69 58

Directrice : Mme Descamps / Mme Massol

École Calmette

allée du Dr-Calmette Tél. : 01 43 63 65 72

Directeur : M. Rodriguez

École Romain-Rolland

49, rue Romain-Rolland Tél. : 01 41 63 13 81

Directrice : Mme Le Goff

École Victor-Hugo

5, allée Geneviève-Anthonioz-de-Gaulle Tél. : 01 43 63 35 60

Directrice : Mme Costet



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES **43**

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES **45**

LA VIE DES ÉCOLES **47**

LES CONGÉS SCOLAIRES **49**

LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL **51**

LES SÉJOURS DE VACANCES ET CLASSES DE DÉCOUVERTE **51**

LES ACCUEILS EXTRA ET PÉRISCOLAIRES **52**

LES CIO **54**

les écoles élémentaires

École Paul-Langevin

17-19, rue Paul-Langevin Tél. : 01 41 83 19 56

Directeur : M. Gambini

École Waldeck-Rousseau

2, avenue Waldeck-Rousseau Tél. : 01 43 62 10 50

Directrice : Mme Aboulkheir

École Romain-Rolland

51, rue Romain-Rolland Tél. : 01 41 63 13 82

Directrice : Mme Boutron

École Victor-Hugo

5, allée Geneviève-Anthonioz-de-Gaulle Tél. : 01 43 63 35 60

Directrice : Mme Costet

l'enseignement secondaire

Collège Marie-Curie

10, bd Jean-Jaurès Tél. : 01 48 43 67 67

Principal : M. Oliel

Lycée polyvalent Paul-Robert

2-4, rue du Château Tél. : 01 48 10 88 88

Proviseur : Mme Culioli

→ Pour l'entrée en 6^e et en 2^{nde} : les procédures et le calendrier sont fixés par l'éducation nationale.

l'enseignement privé

École Notre-Dame

15, rue Jean-Moulin Tél. : 01 43 60 43 69

Directrice : Mme Morice

les inscriptions scolaires

service éducation et temps de l'enfant - tél. : 01 72 03 17 13

inscriptions en maternelle rentrée 2015-2016

Elles doivent être effectuées dès le mois de janvier 2015 auprès du service éducation et temps de l'enfant (ETE). **Sont concernés les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2012.** Les places définitives seront attribuées en juin 2015, en fonction des capacités d'accueil.

pré-inscriptions en maternelle rentrée 2016-2017

Les enfants nés en 2013 pourront entrer en maternelle en septembre 2016. Ils doivent se faire recenser auprès du service ETE. Ce recensement est possible tout au long de l'année.

→ **Attention, le recensement ne vaut pas inscription à l'école. Les parents des enfants nés en 2013 devront effectuer les démarches d'inscription à l'école maternelle dès janvier 2016.**

inscriptions en élémentaire rentrée 2015-2016

→ **Sont concernés les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2009.** Même si un élève est scolarisé dans une école maternelle des Lilas, il doit impérativement être inscrit auprès du service ETE pour que son entrée en CP soit validée. Les places définitives sont attribuées en juin, en fonction des capacités d'accueil des 7 écoles.

→ **Pour s'inscrire dans les écoles maternelles et élémentaires, se munir des pièces suivantes :**

justificatif de domicile de moins de 3 mois, livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant, carnet de santé de l'enfant, pièce d'identité du responsable légal.

accueil des jeunes arrivant de l'étranger

(excepté ceux qui fréquentaient un établissement français à l'étranger)

Enfants de 3 à 11 ans : se présenter à la Mairie en vue de l'inscription dans une école primaire. Si l'enfant est francophone, il sera scolarisé dans





une classe du cursus primaire. S'il est non francophone, il sera accueilli en CLIN (classe d'initiation), la plus proche étant située à Romainville, pour y apprendre le français, et sera ensuite intégré dans une classe traditionnelle.

Enfants de 11 à 14 ans : s'il est francophone, inscription auprès de la direction du collège ; s'il est non francophone, inscription auprès de l'inspection académique. L'enfant sera accueilli en CLAC (classe d'accueil), avant d'être dirigé dans une classe traditionnelle du collège.

la vie des écoles

le conseil d'école

Il est composé de la direction de l'école, qui le préside, des enseignants, des représentants élus des parents, du Maire ou d'un représentant du conseil municipal, du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) et de l'inspecteur de l'Education nationale (IEN). Il établit le règlement intérieur et donne son avis sur les questions de vie scolaire et périscolaire (projet d'action éducative, accueils périscolaires, aménagement du temps scolaire, restauration, etc.). Il est informé de certaines questions pédagogiques. Il se réunit au moins une fois par trimestre et davantage si nécessaire. La première réunion se tient obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves. Cette élection a lieu une fois par an (octobre), au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

le conseil des maîtres

Il est formé de l'ensemble des enseignants de l'école et est présidé par la direction de l'établissement. Il donne son avis sur l'organisation des services et sur les problèmes touchant à la vie scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois que la direction le juge utile ou que les deux tiers de ses membres en font la demande.

la coopérative scolaire

Dans chaque école maternelle et élémentaire, les parents d'élèves peuvent cotiser à la coopérative scolaire. Cette aide financière, gérée par l'école, est affectée aux projets des enseignants.



Le médecin scolaire

Le médecin scolaire est notamment chargé d'établir les PAI (projets d'accueil individualisé), pour les enfants porteurs de handicaps, souffrant d'allergies alimentaires, nécessitant une attention particulière ou des soins sur le temps scolaire. Son bureau est établi à l'école Waldeck-Rousseau. Tel. : 01 43 62 10 53.

Les paniers-repas

En cas d'allergies alimentaires et de PAI, les familles des enfants des classes maternelles et élémentaires, de tous niveaux, ont la possibilité de fournir des paniers-repas.

Le réseau d'aide spécialisée pour l'enfant en difficulté (Rased)

Le Rased est un dispositif de soutien, d'ordre pédagogique et psychologique, destiné aux enfants de maternelle ou d'élémentaire rencontrant des problèmes divers. Il est constitué d'une équipe de prévention et d'adaptation avec un psychologue scolaire et de maîtres chargés des réadaptations psychopédagogiques et psychomotrices. Le Rased est aussi un instrument d'observation, d'analyse et de rééducation individuelle ou par petits groupes. Il constitue un moyen de favoriser la concertation entre tous les membres de l'équipe éducative. Sa mission est de rechercher une solution : une intervention du maître auprès de l'enfant, des enseignements de soutien, des actions de rééducation...

L'aide psychologique scolaire

Le psychologue scolaire est un intermédiaire entre l'école et les parents. Il est chargé d'aider les enfants ayant des difficultés de langage ou de comportement, en collaboration avec les enseignants.

La clis

Les classes d'intégration scolaire (Clis) permettent l'accueil dans une école élémentaire d'un petit groupe d'enfants (douze au maximum) présentant le même type de handicap.

Les Clis accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une intégration individuelle continue dans une classe ordinaire mais pouvant bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée d'intégration : enseignement adapté au sein de la Clis, participation aux actions

pédagogiques prévues dans le projet collectif de l'école, partage de nombreuses activités avec les autres écoliers. Aux Lilas, **une Clis existe à l'école Waldeck-Rousseau.**

L'enseignant chargé d'une Clis est un professeur des écoles spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et qui organise, en liaison avec les maîtres et les services de soins, la mise en œuvre du projet individuel de chaque élève.

Pour le second degré, cette scolarité peut se poursuivre dans une unité pédagogique d'intégration (UPI). L'orientation vers une UPI est notifiée par la commission de circonscription du second degré (CCSD), qui procède également à l'affectation de l'élève



les congès scolaires

Le calendrier national pour l'année 2015

Zone A	Zone B	Zone C	
Caen, Clermont-Ferrand, Crenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles	
HIVER	Zone A	Zone B	Zone C
	du samedi 7 février au lundi 23 février 2015	du samedi 21 février au lundi 9 mars 2015	du samedi 14 février au lundi 2 mars 2015
PRINTEMPS	du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2015	du samedi 25 avril au lundi 11 mai 2015	du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2015
ÉTÉ : samedi 4 juillet 2015			
RENTÉE SCOLAIRE DES ENSEIGNANTS : vendredi 28 août 2015 (à confirmer)			
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES : lundi 31 août 2015 (à confirmer)			
TOUSSAINT : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2015			
NOËL : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016			
Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir.			



Le quotient familial

Le calcul du quotient familial est nécessaire pour les inscriptions à la restauration scolaire, au centre de loisirs, aux accueils périscolaires, aux études surveillées, aux séjours de vacances et aux classes de découverte. La tarification est calculée en fonction des ressources et des charges des familles et de la composition du foyer.

Pièces à fournir

- Fiche sanitaire 2014-2015 à compléter et à transmettre au centre de loisirs.
- Pièce d'identité du responsable légal de l'enfant.
- Pour les locataires, la dernière quittance de loyer.
- Pour les propriétaires, les justificatifs 2014 de remboursement d'emprunt et une quittance (électricité, gaz, téléphone) de moins de trois mois.
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2014 sur les revenus 2013 et justificatifs de ressources des trois derniers mois pour chaque parent (bulletins de salaire, décomptes Assedic, RSA, pensions, bilan et déclaration Urssaf pour les commerçants et artisans).
- Dernier relevé d'allocations familiales (prestations de la CAF) ou relevé bancaire où figurent les prestations et le numéro d'allocataire.



Les séjours de vacances

La ville propose aux enfants et aux adolescents des séjours durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été

inscriptions

Les inscriptions s'effectuent, dans la limite des places disponibles, auprès du service éducation et temps de l'enfant. La tarification est calculée en fonction du quotient familial.

Des dates d'inscription sont définies pour chaque période de vacances scolaires. Les dates sont communiquées au service ETE, par voie d'affichage, dans Infos Lilas et sur le site Internet de la Ville.

Pièces à fournir

- Carnet de santé de l'enfant.
- Attestation de la carte Vitale sur laquelle figure l'enfant. Pour les parents bénéficiant de la CMU : attestation CMU + copie recto/verso de la carte vitale sur laquelle figure l'enfant.
- Pour certaines activités ou destinations, des documents spécifiques pourront être demandés (certificat médical, brevet de natation, autorisation de sortie du territoire, photo d'identité ...).
- Un acompte de 150 euros (payable par bons CAF, chèque-vacances, chèque bancaire à l'ordre du Trésor public ou espèces) est demandé pour chaque enfant inscrit.

les classes de découverte

Des classes de découverte sont également organisées à destination des enfants des écoles élémentaires, dans le cadre des actions éducatives mises en place en partenariat avec l'Éducation nationale. La Ville participe également au financement de séjours pour des élèves de maternelle en fonction des projets des enseignants.

les accueils extra, périscolaires et péri- éducatifs

les centres de loisirs extrascolaires maternel et élémentaire

TÉL. : 01 41 83 00 45

Les centres de loisirs accueillent les jeunes Lilasiens dès l'entrée effective à l'école maternelle et jusqu'à la fin du cycle élémentaire. Les animateurs proposent des ateliers récréatifs, sportifs, artistiques et culturels en fonction des projets pédagogiques qu'ils définissent.

Les enfants peuvent le fréquenter le mercredi après-midi avec ou sans restauration et en journée continue pendant les vacances scolaires.

- **Accueil le matin entre 8h et 9h15.** Départ le soir entre 16h45 et 18h30.
- **Le mercredi :** deux lieux : le centre Jean Jack Salles ou l'école Victor Hugo, selon l'école dans laquelle l'enfant est scolarisé.
- **Pendant les vacances :** accueil au centre de loisirs Jean Jack Salles

Un car municipal conduit les enfants depuis plusieurs points de la ville jusqu'au centre de loisirs, entre 8h et 9h. Ce service est réservé en priorité aux enfants de maternelle.

Les accueils périscolaires

Les animateurs prennent aussi en charge les enfants dans les écoles, lors des temps périscolaires (matin, midi et soir). Chaque équipe établit son projet pédagogique. En découlent divers ateliers de loisirs et de découverte.

- **L'accueil du matin :** les enfants de section maternelle, de CP, CE1 et CE2 peuvent être accueillis, avant l'école, de 7h30 à 8h30 en élémentaire et 8h40 en maternelle, dans les établissements scolaires de la ville. Sur ce temps, les animateurs privilégient des ateliers libres, respectant ainsi le rythme de chaque élève.
- **La pause méridienne :** de 11h30 à 13h30 ou 11h40 à 13h40, en école maternelle et en école élémentaire, est un temps de restauration, de détente mais aussi de découverte de différentes activités.
- **L'accueil du soir :** de 16h30 ou 16h40 à 18h pour les écoles élémentaires – 18h45 en maternelle, comprend un goûter, fourni par la ville, suivi d'ateliers encadrés par des animateurs. Les activités sont mises en place en fonction de la demande des enfants et de leurs projets.

Les activités péri-éducatives

Les activités péri-éducatives se déroulent le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Elles sont gratuites. Une préinscription est demandée aux familles. Les lieux d'accueil sont déterminés selon l'école dans laquelle l'enfant est scolarisé. Des ateliers sont organisés par des animateurs, des personnels des services municipaux (éducateurs sportifs, centre culturel, intervenants spécialisés en arts visuels ou en éducation musicale...) ou de la CAEE (maîtres-nageurs, professeurs du Conservatoire...) et d'associations.

Ce temps péri-éducatif vise à permettre de découvrir différentes pratiques culturelles, artistiques, sportives : l'objectif est de favoriser l'épanouissement et développer la curiosité de tous les enfants.



les études surveillées

Il existe des études surveillées les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 18h, dans les écoles élémentaires. Elles sont encadrées par des enseignants.

Pré-inscription pour l'accueil extrascolaire du mercredi et l'accueil péri-éducatif du vendredi

La pré-inscription (avec facturation) est obligatoire aussi bien pour les repas que pour les activités. Elle se fait entre chaque période de congés scolaires et pour chaque mercredi et vendredi séparément.

Fiches sanitaires

La fiche sanitaire 2014-2015 est à remplir et à retourner au service périscolaire (avenue du Président Robert Schumann) pour permettre la participation aux activités extrascolaires, périscolaires et périéducatives.

Le changement d'inscription d'un enfant, des études surveillées à l'accueil périscolaire, et vice-versa, peut se faire au 1^{er} janvier et 1^{er} avril 2015, auprès du service éducation et temps de l'enfant, au plus tard deux semaines avant les dates indiquées.

Les modalités de paiement

Les factures sont envoyées au domicile des familles chaque fin de mois.

- Pour la restauration scolaire, péri-éducative et le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) : au nombre de jours fréquentés et / ou pré-inscrits.
- Pour les accueils du matin et/ou du soir et les études surveillées : au forfait mensuel.

Les modes de paiement suivants sont acceptés : espèces, chèque à l'ordre du Trésor Public et prélèvement automatique.

Les CESU sont également acceptés pour le paiement des prestations suivantes :

- accueils périscolaires matin et/ou soir : maternelle et élémentaire,
- centres de loisirs : pour les enfants de moins de 6 ans.

les CIO

Le rôle des centres d'information et d'orientation

Le CIO est destiné à favoriser :

- l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille,
- l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions,
- le conseil individuel (aider la personne à mieux se connaître, à mieux se situer, à retenir les informations utiles...),
- l'observation, l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail, ainsi que la production de documents de synthèse à destination des équipes éducatives ou des élèves,
- l'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques.



Chaque CIO possède :

- un fonds documentaire sur les formations et les professions,
- un service d'autodocumentation permettant au public accueilli de consulter des documents en fonction de ses intérêts et de son niveau scolaire.

En complément de ces supports documentaires traditionnels se développe l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (informatique, multimédia, accès à Internet...). Enfin, la dimension européenne de l'orientation est prise en compte avec la mise en place d'un réseau de CIO, de centres nationaux de ressources et de centres relais.

Les adresses des CIO les plus proches

→ **CIO de Noisy-le-Sec** : 16, rue des Carrouges
93130 Noisy-le-Sec
Tél. : 01 48 49 85 86 – Fax : 01 48 49 37 79
Courriel : cio.noisy-le-sec@ac-creteil.fr

→ **CIO de Pantin** : 41, rue Delizy – 93500 Pantin
Tél. : 01 48 44 49 71 – Fax : 01 48 44 41 00
Courriel : cio.pantin@ac-creteil.fr

→ **CIO de Montreuil** : 21, avenue Walwein – 93100 Montreuil
Tél. : 01 48 57 45 86 – Fax : 01 48 57 77 31
Courriel : cio.montreuil@ac-creteil.fr



JEUNESSE

le service jeunesse

espace Louise Michel - Tél. : 01 43 60 86 00 (accueil) et
01 49 88 28 85 - Mail: servicejeunesse@leslilas.fr -
38 boulevard du Général Leclerc

 **une présence tout au long de l'année**

En période scolaire :

Accompagnement scolaire :

Destiné aux collégiens (6^{ème} à 3^{ème}) les lundis, mardis, jeudis et vendredis, entre 16h et 19h.

- Aide aux devoirs de 16h à 18h : l'équipe d'animation aide chaque jeune à organiser son temps de travail personnel en dehors de l'école et contribue à développer une méthodologie.
- Ateliers de 18h à 19h : permettent d'acquérir des connaissances et aptitudes utiles à la vie scolaire (apprendre à se concentrer et à faire travailler sa mémoire, enrichir sa culture générale par l'outil informatique ...).

Loisirs éducatifs :

Sont proposées aux jeunes qui ne sont pas inscrits à l'accompagnement scolaire, les mardis, jeudis et vendredis de 17h30 à 19h :

- Des activités culturelles, sportives, artistiques et ludiques.
- Des sorties et des soirées thématiques les vendredis soirs une fois par mois.



LE SERVICE JEUNESSE 56
LE KIOSQUE 57



Tournage du film « Un avenir proche »



Forum des métiers 2014



Rencontre Parents/Baby-sitters au Kiosque

Mercredis et vacances scolaires :

- Les mercredis : activités de loisirs : 14h à 19h (11-13 ans, et 14-17 ans)
- Les vacances scolaires : ouvert du lundi au vendredi, 10h à 12h et 14h à 19h

Le service propose différentes activités, sous forme de stages, d'ateliers, de sorties, de séjours... selon la tranche d'âge 11/13 ans et 14/17 ans. L'équipe du service jeunesse met en place des animations en fonction du projet pédagogique et des aspirations des jeunes, qui initient et s'engagent sur des projets.

Modalités d'inscription

Pour les jeunes de 11 à 17 ans, l'inscription est annuelle auprès du service jeunesse du lundi au vendredi entre 16h et 19h (ou sur RDV).

Pour s'inscrire, la présence d'un parent est indispensable pour les 11/13 ans. Elle est souhaitée pour les 14/17 ans.

Documents obligatoires pour toute inscription ou réinscription :

- une photo
- attestation d'assurance civile
- photocopie du carnet de vaccination
- certificat médical d'aptitude aux activités artistiques et sportives

Adhésion: 11 euros pour les Lilasiens, 22 euros pour les non-Lilasiens.

Règlement : espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public



le kiosque

167, rue de Paris - Tél. : 01 48 97 21 10 - Fax : 01 43 62 93 11

Mail: lekiosque@lestilas.fr

Horaires d'ouverture :

- Le lundi et le jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Le mardi, de 13h30 à 18h30
- Le mercredi, de 9h30 à 17h30 (sans interruption)
- Le vendredi, de 13h30 à 17h

Le Kiosque est un lieu d'information, d'écoute et d'orientation destiné aux jeunes et à leurs familles.

➔ **Pour plus d'information :** www.ville-leslilas.fr/kiosque.

***i* Bureau information jeunesse**

C'est une mine d'informations sur les métiers, les loisirs, la formation, l'orientation, les vacances, les jobs, les projets, etc.

Des services spécifiques sont aussi proposés :

- Baby-sitting : mise en relation de parents et de baby-sitters, dont les disponibilités peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville. Des sessions d'initiation sont organisées pour les candidats aux baby-sitting.
- Affichage d'annonces de cours particuliers, d'offres et de demandes de services.
- Aide à la rédaction de CV et lettres de motivation pour jobs, recherches de stages et de formations.
- Aide aux projets : accompagnement et possibilités de financements.

point cyb

Le Kiosque met à disposition du public, et plus particulièrement des jeunes, des ressources informatiques et des services multimédias avec la présence quotidienne d'un animateur :

- des postes informatiques connectés à Internet
- des logiciels de bureautique, d'imagerie, de création de sites Web...
- des modèles de documents
- impression
- numérisation
- connexion Wi-Fi en accès libre

Pour quoi faire ?

- devoirs, recherches documentaires
- démarches administratives et services en ligne sur Internet
- recherche d'emploi, de job, de stage
- initiation à l'informatique et au multimédia avec un animateur professionnel

En accès libre ou sur inscription aux ateliers en fonction des plages horaires (atelier Cyb' l'emploi le jeudi matin ...).

Accompagnement dans ses projets (blog, mise en page, site Web...).

➔ **Pour plus d'information :** www.ville-leslilas.fr/kiosque.

lieu d'écoute jeunes et familles

C'est un lieu pour :

- réapprendre à se parler quand les conflits sont trop lourds à la maison
- être écouté quand ça ne va pas (échec scolaire, tristesse, violence, troubles alimentaires...)
- se comprendre et comprendre les autres quand tout semble confus
- poser des questions sur l'amour, la sexualité, la santé, les drogues...
- être soutenu dans sa fonction de parent



Jobs d'été au Kiosque



Il offre aux jeunes un espace qui permet, avec l'aide d'un professionnel, de comprendre pourquoi ils sont en difficulté et de trouver des solutions pour y faire face. Consultations confidentielles et gratuites sur rendez-vous.

Mission locale de la Lyr-Antenne des lilas

La mission locale s'adresse aux 16-25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un logement...

Des conseillers en insertion socio-professionnelle les accompagnent dans leurs démarches d'insertion. Elle propose également des ateliers de recherche d'emploi, des ateliers sur les métiers, des séances de recrutement avec les entreprises locales. Inscriptions sur place ou par téléphone.

Point Accès au droit

Une juriste du comité départemental d'accès au droit est présente tous les jeudis de 14h à 17h pour toutes les questions d'ordre juridique (droit des femmes et de la famille, des consommateurs, du travail...). Rendez-vous par téléphone ou sur place.



sport

la direction des sports

centre sportif Floréal - 202, av. du maréchal-de-lattre-de-Tassigny - Tél. : 01 48 91 25 08

l'école municipale des sports

Destinée aux enfants de 4 à 12 ans, l'école municipale des sports propose de nombreuses activités tous les mercredis après-midis, en période scolaire.

Pour les 4-5 ans sont organisés des jeux de motricité.

Les 6-12 ans peuvent pratiquer le judo, la natation et du multisports (*jeux collectifs : football, basket-ball, handball, ultimate, hockey, tchoukball ; jeux d'opposition : lutte, escrime ; jeux de raquette : tennis de table, badminton ; gymnastique*).

Les inscriptions ont lieu en septembre, lors du forum des associations, et après cette date à la direction des sports.

- 1 photo d'identité
- livret de famille
- certificat médical de moins de 3 mois
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (loyer, facture EDF/GDF, eau, téléphone fixe — les factures de téléphones portables et les échéanciers de paiement ne sont pas acceptés)
- chèque de 44,70€ (saison 2014-2015) à l'ordre du Trésor Public
- certificat de scolarité sur la ville pour les enfants non-lilasiens

⚠ Attention le nombre de places est limité et les dossiers non complets ne seront pas recevables. Aucune préinscription



LA DIRECTION DES SPORTS **63**
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS **65**



les vacances sportives

Pendant les vacances scolaires, le service des sports propose des activités sportives aux jeunes Lilasiens de 4 à 15 ans :

- motricité pour les 4-5 ans
- multisports pour les 6-12 ans
- activités aquatiques pour les 6-15 ans

Ce dispositif est gratuit mais il est nécessaire de s'inscrire auprès de la direction des sports pour en bénéficier, environ une semaine avant le début des vacances scolaires. Se munir d'un justificatif de domicile de moins de deux mois (loyer, facture EDF/GDF, eau, téléphone fixe – les factures de téléphones portables ne sont pas acceptées) et du livret de famille.

le sport à l'école

Des activités sportives sont organisées et dispensées en partenariat avec l'Éducation nationale dans le cadre des cursus scolaires. Outre les équipements sportifs, la Ville des Lilas met à la disposition des écoles 3 éducateurs sportifs (du CP au CM2). De surcroît, la Communauté d'agglomération Est Ensemble met à disposition la piscine Raymond Mulinghausen et 6 éducateurs sportifs maîtres nageurs pour les cours de natation (de la grande section de maternelle au CM2).

De plus, des créneaux horaires sont aussi réservés à la piscine :

- aux collégiens de 6^e ayant des difficultés avec la natation (application du dispositif « savoir nager »)
- aux lycéens, dans le cadre de la préparation aux épreuves sportives du bac.



les équipements sportifs

les gymnases

Gymnase Liberté : 30, bd de la Liberté – 01 49 72 68 99 : *gymnastique, vovinam viet-vo-dao, capoeira, kung-fu, taekwondo, karaté et sport scolaire.*

Dojo Roger-Logel : 30, bd de la Liberté : *judo, ju-jitsu, self détente et sport scolaire.*

Gymnase Jean-Jaurès : 12, bd Jean-Jaurès – 01 48 32 40 76 : *handball, basket-ball, futsal et sport scolaire.*

Halle Jean-Jaurès : 12, bd Jean-Jaurès – 01 48 32 40 76 :
tennis de table.

Gymnase M.-Ostermeyer : 15, rue Paul-Langevin – 01 48 10 01 59 :
gymnastique rythmique, handball, basket-ball et sport scolaire.

le parc municipal des sports

5, bd Jean-Jaurès – 01 48 43 81 95 :
football, athlétisme, sport scolaire.

l'espace sportif de l'avenir

3, bd Jean-Jaurès – 01 48 40 57 31 :
tennis, sport scolaire.

le centre sportif floral

202, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

Gymnase A.M.-Rabeyrolles : 01 48 91 06 78 : *basket, roller, futsal
et sport scolaire.*

Salle C.-d'Oriola : *escrime, karaté, yoga, taekwondo et sport scolaire.*

Salle Ch.-Kouyos : *culture physique, vovinam viet-vo-dao, taekwondo,
aikido, sport scolaire et atelier équilibre pour les seniors.*

Piscine R.-Mulinghausen : 01 83 74 56 85 : *apprentissage de la
natation aux scolaires, club de natation, aquaforme et cours particuliers.*

Seul le port du slip de bain est autorisé. Bonnet de bain obligatoire

Ouverture au public hors vacances scolaires :

mardi : 16h45-19h00

mercredi : 15h45-20h30

vendredi : 16h45-21h00

samedi : 14h00-20h00

dimanche : 9h00-12h30

Ouverture au public pendant les vacances scolaires :

lundi : 14h00-20h00

mardi : 14h00-20h00

mercredi : 14h00-20h00

jeudi : 14h00-20h00

vendredi : 14h00-20h00

samedi : 14h00-20h00

dimanche : 9h00-12h30



La piscine des Lilas a été transférée à la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Depuis le 1^{er} janvier 2013, une harmonisation des tarifs des 10 piscines du territoire est mise en place. Un « Pass agglo » permet de bénéficier de ce tarif. Aux Lilas : tarif plein 2.50€ / tarif réduit 1,50€.



culture

direction de l'action culturelle

*espace culturel d'Anglemont 35, place charles-de-gaulle
Tél. 01 48 46 87 79*

La Direction de l'action culturelle (DAC) impulse et met en œuvre la politique culturelle de la commune. Elle assure les relations partenariales avec les institutions (Conseil général, Education nationale, Direction Régionale des Affaires Culturelles), construit le dialogue avec les associations culturelles de la Ville et développe le lien avec les artistes présents sur le territoire. Elle coordonne l'action des équipements municipaux : le centre culturel municipal Jean-Cocteau et son antenne le centre Louise-Michel, ainsi que le théâtre du Garde-Chasse et son cinéma. La DAC assure également le lien avec la communauté d'agglomération Est Ensemble pour le conservatoire Gabriel-Fauré et la bibliothèque André-Malraux, équipements désormais de compétence intercommunale.

La politique culturelle, au service des Lilasiens, vise à favoriser l'épanouissement de chacun, à renforcer le vivre-ensemble, à créer les conditions de rencontre entre les artistes et les habitants. Pour ce faire, la ville propose une programmation professionnelle exigeante et pluridisciplinaire, met en place des projets ou actions culturelles visant à toucher des personnes éloignées de l'offre culturelle de la ville, développe et valorise les pratiques amateurs, soutient la création artistique par le biais des résidences d'artistes ou des associations culturelles locales conventionnées avec la Ville, telles que Lilas en scène, le Triton ou encore Khiasma.



- LA DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE **69**
- LE CENTRE CULTUREL JEAN-COCTEAU **70**
- LE CONSERVATOIRE GABRIEL-FAURÉ **71**
- LE THÉÂTRE DU GARDE-CHASSE **74**
- LA BIBLIOTHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX **76**

Deux thématiques culturelles rythment la saison :

- « Mon voisin est un artiste » en novembre-décembre, manifestation favorisant une rencontre privilégiée, de proximité entre les habitants et les nombreux artistes habitant la Ville.
- « Cultures d'Hivers », en janvier-février, programmation dédiée aux cultures du monde et au croisement des cultures.

Enfin, la DAC organise des temps événementiels : la Fête de la musique (plus de 200 musiciens amateurs) Lil'art et les Portes Ouvertes d'ateliers d'artistes, manifestation valorisant la création en arts plastiques, artisanat et arts appliqués (90 participants en mai 2014) et les Journées européennes du Patrimoine.

centre culturel Jean-Cocteau

espace culturel d'Anglemont 35, place Charles-de-Gaulle

TÉL. : 01 48 46 87 80 - FAX : 01 48 43 23 05

espace Louise-Michel 36/38, boulevard du Général-Leclerc

TÉL. : 01 43 60 86 00



Inauguré en 1987, le centre culturel Jean-Cocteau est rattaché à la direction de l'action culturelle de la Ville. Ses actions se déploient traditionnellement, depuis son ouverture, dans l'espace culturel d'Anglemont. Une antenne est située dans l'espace Louise-Michel, au cœur du quartier des Sentes. Au travers de ses nombreuses actions artistiques et culturelles, le centre culturel s'impose comme un lieu-clé de la vie culturelle des Lilas. Des résidences et expositions sont programmées tout au long de la saison et assurent aux habitants un accès aux pratiques artistiques contemporaines.

Le centre culturel propose de nombreux cours aux enfants, adolescents et adultes. Danse, comédie musicale, théâtre, musique actuelle et classique, activités de l'esprit (généalogie, langues vivantes) et arts plastiques sont, chaque saison, mis en valeur dans la programmation de la Ville. Le centre dispose d'un espace d'exposition de 140 m², d'un auditorium de 130 places et de salles de cours.

la programmation culturelle

Expositions, accueil de résidences artistiques, ciné-conférences, débats, concerts et spectacles.

les ateliers

Arts de la scène

- Musique : accordéon (individuel et groupe), batterie, chant, guitare classique et moderne, piano classique et moderne, saxophone, ensemble rock, orchestre jazz («Grand soul band»), ensemble vocal («les Zépiglottes») et formation musicale
- Danse : danse jazz, comédie musicale (danse et chant), danse de salon
- Théâtre

Arts plastiques

BD-illustration, dessin-peinture, mosaïque, sculpture, céramique et modelage, photographie argentique noir et blanc

Expression corporelle

Yoga, tai-chi-chuan, stretching, gymnastique d'entretien et énergétique, gym californienne et gym douce

Activités de l'esprit

Langues (anglais, espagnol), informatique (initiation à l'informatique, blog et pages Web, tableur, infographie, traitement de texte et Internet), Cercle de généalogie et histoire familiale

conservatoire Gabriel-Fauré

conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse «Gabriel-Fauré»

espace d'Anlemont - 35, place Charles-de-Gaulle

TÉL. : 01 83 74 58 05 - FAX : 01 48 43 23 05

conservatoire.leslilas@est-ensemble.fr

Le Conservatoire Gabriel-Fauré, classé à rayonnement communal par l'État, est un établissement de formation, de diffusion et de pratique artistique.

Il dispense un enseignement spécialisé en musique et en danse, participe à la sensibilisation, à l'éducation et à la formation artistique du plus grand nombre en s'appuyant sur des parcours différenciés et structurés organisés en cursus pluriannuels.

Lieu de ressources par son cycle de conférences, il inscrit sa programmation artistique autour de trois temps forts dans la saison, croisant les projets





Concert de printemps du conservatoire Gabriel-Fauré



Jazz Dance 2014



« Cyrano de Bergerac » au théâtre du Gabriel-Fauré

artistiques des enseignements du conservatoire avec ceux de musiciens professionnels.

Il est, depuis le 1^{er} juillet 2013, placé sous la compétence de la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble et a intégré le réseau d'enseignement artistique intercommunal.

Le conservatoire Gabriel Fauré s'adresse à tous les publics à partir de l'âge de 4 ans que ce soit dans ses locaux, dans le milieu scolaire et périscolaire ou dans l'encadrement de pratiques amateurs.

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- lundi, jeudi, vendredi : de 14h à 19h
- mardi : de 10h à 12h et de 14h à 19h
- mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h

🎵 département musique

Education artistique

- Éveil musical (moyenne section de maternelle), éveil artistique musique et danse (grande section de maternelle)
- Classes découvertes à partir du CP

Pratiques instrumentales et vocales (en lien avec la culture musicale et la pratique collective)

- Piano, Guitare, Violon, Violon alto, Violoncelle, Contrebasse
- Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Cor
- Percussion
- Chant lyrique

Pratiques collectives (en lien ou non avec l'instrument et la culture musicale)

- Musique de chambre
- Musique d'ensemble
- Atelier de création contemporaine
- Orchestres à cordes et à vents
- Chorale d'enfants (il est possible d'intégrer une chorale sans inscription en cursus musical – condition d'âge : 9-12 ans)
- « Cantoria » (ensemble vocal d'enfants, sur audition préalable)
- Chorale parents-enfants

Culture musicale (en lien avec l'instrument et la pratique collective)

- Formation musicale
- Ecriture (analyse, harmonie)
- Préparation à l'Option Musique du Baccalauréat



département de jazz

- Ateliers de pratique collective
- Culture musicale spécifique
- Instruments enseignés : piano, batterie, contrebasse/basse, saxophone, guitare.
Les autres instrumentistes sont les bienvenus dans le département jazz

département danse

- Eveil corporel – Enfants à partir de la moyenne section de maternelle (durée : 1 à 2 années)
- Initiation (durée : 1 à 2 ans) – Enfants à partir du CP
- Danse classique, contemporaine et jazz à partir de 8 ans
- Ateliers chorégraphiques pour adultes
- Ateliers de danse indienne à partir de 12 ans

inscriptions

- Les élèves déjà inscrits font acte de réinscription entre le 20 mai et le 10 juin de l'année scolaire en cours pour la rentrée suivante
- Les demandes d'inscriptions sont possibles tout au long de l'année à partir du 15 novembre auprès du secrétariat
- Les familles en attente d'une inscription doivent confirmer leur maintien en liste d'attente chaque année jusqu'au 1^{er} juin, pour une éventuelle intégration à la rentrée suivante.



Théâtre du Garde-chasse

181 bis, rue de Paris – Tél. : 01 43 60 41 89 – Fax : 01 43 60 43 59
theatredugardechasse@leslilas.fr
www.theatredugardechasse.fr

- Accueil : Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 15h à 20h30 –
Jeudi et dimanche de 15h à 17h30.

les spectacles

Quand et comment réserver ?

places à l'unité : dès septembre

abonnements : dès réception du programme en juillet et tout au long de la saison

- par correspondance, en renvoyant le bulletin d'abonnement
- par téléphone
- au forum des associations dès septembre (place Charles de Gaulle)
- à la billetterie du théâtre tout au long de la saison

La souscription d'un abonnement permet de réserver simultanément des places pour les spectacles hors abonnement et garantit l'assurance d'un meilleur placement en salle.

Le cinéma

Salle classée « Art et Essai », le cinéma accueille les Lilasiens à l'année, 5 jours par semaine, et propose de nombreux avantages : carte d'abonnement, séances hebdomadaires à tarif unique, tarif réduit au plus grand nombre pour découvrir un cinéma de qualité, dans une ambiance conviviale.

Le cinéma, c'est aussi :

- des films du patrimoine restaurés
- des soirées « ciné-club » en partenariat avec des associations lilasiennes
- des séances en direction de l'ensemble des publics scolaires
- la participation aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma »
- « Premiers pas au cinéma » : un dispositif pour les enfants de petite section des écoles maternelles
- « Les P'tits cinéphiles du TGC » : un rendez-vous mensuel pour les tout-petits (2-5 ans) le mercredi matin et le samedi et le dimanche après-midi

La salle est équipée d'un projecteur numérique 4K et en son numérique dolby stéréo 5.1 et 7.1.

services

Les soirs de spectacle :

- un vestiaire gratuit et surveillé est à disposition du public
- le bar est ouvert avant et après les spectacles et propose une restauration légère et un accueil convivial à partir de 19h30.
- un parking gratuit, rue Waldeck-Rousseau, est à la disposition du public.

Le théâtre du Garde-Chasse est partenaire des associations caritatives lilasiennes le Secours Populaire, L'Armée du Salut, Les Restos du Cœur, SAS 93, et de l'association « Cultures du Cœur », au travers d'une tarification spécifique pour les spectacles et les séances de cinéma.

Le théâtre est accessible aux personnes à mobilité réduite.



bibliothèque André-Malraux

espace culturel d'Anglemont - 35, place Charles-de-Gaulle
Tél. : 01 48 46 07 20 - bibliotheque.leslilasouest-ensemble.fr
www.bibliotheque.leslilas.fr/portail

Horaires d'ouverture

Secteur adulte :

Mardi de 14h à 19h30. Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 14h à 18h. Samedi de 10h à 17h
Salle de prêt : 01 48 46 64 75 – Espace multimédia : 01 48 46 92 63

Secteur jeunesse :

Mardi de 16h à 19h. Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 14h à 18h. Samedi de 10h à 17h
Salle de prêt : 01 48 46 64 76

que trouve-t-on à la bibliothèque ?

- Des livres (romans, documentaires, BD, albums, contes, livres audio, livres en langue originale, livres en gros caractères)
- Des magazines, des revues et des journaux
- Des méthodes de langue...

quels sont les services offerts ?

- Accès Internet gratuit, messagerie.
- Séances de contes et de lectures organisées régulièrement
- Expositions, conférences, rencontres littéraires...
- Accueil, tout au long de l'année scolaire, des enfants des crèches, des élèves des écoles maternelles, élémentaires, du collège, du lycée.
- Services en ligne accessibles depuis chez soi, sur www.bibliotheque.leslilas.fr/portail
- Recherche sur catalogue
- Réservation de documents
- Prolongation des prêts
- Suggestion d'achats
- Accès à la VOD (vidéo à la demande)
- Programme des animations
- Informations pratiques



Lectures d'histoires en musique pour les enfants

comment s'inscrire ?

La consultation des documents sur place est libre. L'inscription et le prêt sont gratuits. Une carte de lecteur est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF ou téléphone). Celle-ci permet d'emprunter les documents et d'utiliser les postes multimédias. Pour les enfants de moins de 14 ans, une autorisation parentale signée est demandée.



que peut-on emprunter ?

Secteur adulte : 10 livres + 5 livres audio + 5 magazines.

Secteur jeunesse : 10 livres + 1 livre audio + 5 magazines.

La durée du prêt est de trois semaines (dix jours pour les nouveautés). Il est possible de prolonger un prêt si le document n'est pas réservé par un autre lecteur ou de réserver un document sur place, par téléphone ou par Internet.



santé

Le centre municipal de santé

35, avenue Georges-Clemenceau - Tél. : 01 48 91 29 99
fax : 01 41 71 19 37 - centredesantealeslilas.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h et de 14h (15h le lundi) à 18h30. Le samedi, de 8h30 à 12h30. Le centre municipal de santé est un service géré par la Ville. Il propose au public des consultations de médecine générale et de spécialité, un service dentaire et d'orthodontie, des soins infirmiers, de l'orthophonie, de la kinésithérapie, mêlant une pratique curative et préventive à une démarche sociale de proximité.

Soins infirmiers, éducation thérapeutique des patients

Soins infirmiers : tous les matins du lundi au vendredi sans RDV et tous les après-midis sur RDV

Entretiens nutritionnels sur RDV

Service d'évaluation à domicile des personnes âgées

Service destiné à permettre l'obtention de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA), aide financière du département. Coordination de la mise en place des soins et de l'aide à domicile. D^r Sylvie Catherine, sur rendez-vous, à domicile et au CMS.

Soins de kinésithérapie

- Isabelle Dominici, de 8h30 à 12h30



LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ **79**

LE CENTRE PMI ET CMP **81**

LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS **82**

RÉPERTOIRE SANTÉ **83**

LES SERVICES D'URGENCE HOSPITALIERS **87**

Service de vaccination gratuite sans rendez-vous

Le mercredi, de 17h à 18h30. Certains vaccins sont fournis gratuitement : diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, rougeole, rubéole, oreillons, hépatite B, tuberculose... Seuls les autres vaccins doivent être apportés par les patients.

Médecins généralistes sur rendez-vous

- Dr Sylvie Catherine
- Dr Nadine Lazimi,
- Dr José Malheiro-Da Silva
- Dr Thierry Clément
- Dr Catherine Caron

Médecins spécialistes sur rendez-vous

Gynécologie-obstétrique

Dr Jean-Claude Haddad : le lundi, de 8h30 à 12h30

Ophthalmologie

Dr Liliane Haddad : le lundi et le vendredi, de 9h à 13h

Dermatologie

Dr Chantal Collet : le jeudi, de 8h30 à 12h30

Psychiatrie (adulte, adolescent)

Dr Mustapha Kanit : le mardi, de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

Psychologie

Delphine Bensaïd (entretiens individuels ou de couple), le lundi, de 9h à 13h et de 15h à 18h30, et le jeudi, de 9h à 12h30

Jean-Baptiste Legouis : consultation cannabis gratuite, le samedi, de 10h à 12h

Orthophonie

Pascaline Hugain, le jeudi et vendredi, de 8h30 à 13h et de 14h à 16h30.

Service dentaire sur rendez-vous, tous les jours

Soins conservateurs et prothèses dentaires.

- Dr Frédéric Gérard
- Dr Nathalie Monthé
- Dr Aurélien Villette
- Assistante dentaire : Ana Benard

Centre de planification familiale

Accueil tous les matins du lundi au vendredi matin sans RDV contraception-prévention, entretien IVG, IVG médicamenteuse.

Gratuité pour les mineures et les femmes non assurées sociales.

Conseillère conjugale

Delphine Bensaïd, les jeudis de 14h à 18h30



Prévention bucco-dentaire

Animations dans les écoles, au centre de loisirs et au collège.

Référents : Dr Nathalie Monthé et Ana Benard (assistante dentaire)

centre de PMI et CMP

 *le centre de protection maternelle et infantile*

19, rue du Garde-Chasse – Tél. : 01 43 63 97 38

Le centre départemental de Protection Maternelle et Infantile est un centre de santé publique ouvert à tous et d'accès gratuit.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

19, rue du Garde Chasse.

Tel 01 43 63 97 38

Une équipe pluri-professionnelle composée de puéricultrices, auxiliaires de puériculture, médecins, sage-femme, psychologue, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants, conseillère conjugale et familiale, vous accueille, vous conseille, vous oriente et vous accompagne aux différentes étapes de la vie.

- Planification familiale, sexualité, contraception, IVG, prévention des maladies sexuellement transmissibles et suivi médical des femmes enceintes.
- Participation à la protection des mineurs.
- Agrément et suivi des pratiques professionnelles des assistantes maternelles et familiales.
- Suivi médical préventif des enfants de la naissance à 6 ans.



Les centres médico-psychologiques

CMP adultes 36 rue André-Joineau Le Pré-Saint-Gervais

Tél. : 01 48 44 32 09

CMP enfants (0-16 ans) 16, avenue du Maréchal-Juin Les Lilas

Tél. : 01 43 63 10 12

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Les CMP sont des unités de coordination et d'accueil des patients suivis en psychiatrie. Ils sont composés d'une équipe pluridisciplinaire : psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, infirmiers, orthophonistes, travailleurs sociaux.

Les établissements privés

la maternité des lilas

12-14, rue du Coq-Français – Tél. : 01 49 72 64 65

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Un samedi sur deux de 9h à 14h.

La maternité des Lilas est une institution à but non lucratif. Elle participe au service public hospitalier et propose une prise en charge médicale optimale du suivi de la grossesse et de la naissance. Les femmes Lilasiennes sont accueillies en priorité.

Plusieurs services : maternité, échographie, hôpital de jour, planification familiale, IVG, dépistage VIH gratuit.

la clinique des lilas et le cepim

41-49 avenue du Maréchal-Juin – Tél. : 01 43 62 22 22

La clinique des Lilas est un établissement privé conventionné. Il compte plusieurs départements :

- chirurgie orthopédique et traumatologique : hanche, genou, épaule, pied, rachis...
- chirurgie viscérale et digestive
- endoscopie digestive
- chirurgie vasculaire, thoracique
- kinésithérapie
- anesthésie
- pneumologie
- rhumatologie

Le CEPIM (Centre de l'est parisien d'imagerie médicale) réalise scanners, IRM, radiologie conventionnelle et échographies. La radiologie conventionnelle et l'IRM sont prises en charge en secteur 1, sans dépassement d'honoraires, prise en charge CMU et AME.

Imagerie médicale sur rendez-vous au 01 43 62 22 00



Répertoire santé

 Ambulances	
Ambulances Liladins, 4 rue de Romainville	01 43 63 94 71
2000, 51bis rue de Noisy le Sec	01 43 52 22 45 01 48 34 73 68
 audioprothésiste	
CCA-AMPLIFON, 126 rue de Paris	01 43 60 23 40
 cabinet les lucines	
9, rue Jean-Baptiste-Clément – Bagnolet	01 43 63 96 82
ABIDHOUSSEN (sage femme)	06 79 94 48 01
BIRMAN (sage femme)	06 61 20 10 50
GOVILLE (sage femmes)	01 43 62 09 15
LEPOUL-PETIT (sage femmes)	06 81 94 67 46
ROBOAM (osthéo-pathe, apprentissage du port du bébé)	06 60 38 88 88
SAADA (massage bébé)	06 10 14 31 14
 cardiologie et affections cardio-vasculaires	
Cabinet de cardiologie des docteurs HANANIA, GAMERMAN et BERDAH, 138 rue de Paris	01 43 62 95 95
PALSKY et DEBLIC, 8 rue Raymonde-Salez	01 49 93 02 80
 orthodontiste	
LACOSTE, 124 rue de Paris	01 43 60 35 86
 chirurgiens dentistes	
AMOUYAL et HAOUY, 74 rue de Paris	01 43 62 79 57
BENGIO, 163 rue de Paris	01 48 97 33 66
FOSCOLO et MARES, 16 bd de la Liberté	01 49 93 03 16
GOIMBAULT, 32 bd de la Liberté	01 43 63 67 80
HASSOUN, 190 rue de Paris	01 43 62 69 15
KOHN, 5 rue de la Paix	01 49 15 08 96
ALZIN RAMEZ, 220 rue de Paris	01 43 63 69 29
NGUYEN, TRAN et ROQUE, 46 bis rue de Paris	01 43 63 63 53
SADOUN, 41 rue Romain-Rolland	01 43 60 88 75
UZAN, ROLLAND et DABI, 105 bis rue de Paris	01 43 63 12 38 01 48 97 00 01
 dermatologie et uénéréologie	
LE CAM, 8 rue Raymonde-Salez	01 43 63 35 89 01 81 79 31 24
TSIANAKAS, 2 bd de la Liberté	01 48 97 00 00



gastro-entérologie et hépatologie

GOMBEAUD et INK-FALEMPIN, 8 rue Raymonde-Salez	01 49 93 04 33
--	----------------

gynécologie médicale et obstétrique

BENOLIEL, 27 rue des Bruyères	01 48 97 92 72
-------------------------------	----------------

CRÉVOT, 41 rue Romain Rolland	01 48 97 90 04
-------------------------------	----------------

infirmiers-cabinets, soins à domicile

CABINET DU 14-JUILLET, 17 rue du 14-Juillet	01 49 93 04 97
---	----------------

CABINET ANICI-FONANT, 2 rue Poulmarch	06 69 06 18 09 06 65 01 79 25
---------------------------------------	----------------------------------

CABINET LES LILAS-BLANCS, 30 rue du Coq-Français	01 43 60 54 20
--	----------------

CABINET HENRI-BARBUSSE, 49 bis rue Henri-Barbusse	01 48 96 86 06 06 64 85 33 12
---	----------------------------------

CABINET TUFFIER, 3 allée Anthonioz-de-Gaulle	06 18 87 15 14
--	----------------

CABINET D'INFIRMIÈRES, 9 rue de la République	01 43 60 87 46
---	----------------

kinésithérapie, rééducation fonctionnelle

ARMINGAUD, 41, rue du Maréchal-Juin	01 43 62 22 22
-------------------------------------	----------------

CANATS, 41 rue du Maréchal-Juin	01 43 62 21 47
---------------------------------	----------------

COUSTURES et CAVICCHI, 4 rue Guynemer	01 48 91 21 98
---------------------------------------	----------------

DE TAILLAC (et ostéopathe), 21 rue du Garde-Chasse	01 48 45 65 66
--	----------------

GLUCKMAN, 74 rue de Paris	01 43 63 01 29
---------------------------	----------------

GRAND, 1, allée Anthonioz-de-Gaulle	01 43 63 87 56
-------------------------------------	----------------

JORGE-DO-MARCO (et ostéopathe), 29 av. du Maréchal-Juin	01 48 97 25 30
---	----------------

MARTIN, 11 rue de la République	01 43 62 00 33
---------------------------------	----------------

JOHSON, 220 rue de Paris	01 43 62 84 75
--------------------------	----------------

JUMEL, 17 bd du Général-Leclerc	01 43 62 59 33
---------------------------------	----------------

PIACENTINO, 99 rue de Noisy-le-Sec	01 43 62 96 45
------------------------------------	----------------

SOUPAULT, 8 av. des Combattants-en-Afrique-du-Nord	01 43 62 05 25
--	----------------

laboratoires d'analyses de biologie médicale

BOADAS et JOURNO, 50 bd de la Liberté	01 43 62 00 88
---------------------------------------	----------------

médecins généralistes

ALLOUN, 14 rue Raymonde-Salez	01 43 63 56 98
-------------------------------	----------------

AZOUJAY David, 4 av. faidherbe	01 55 86 25 32
--------------------------------	----------------

CLERE, 10 bd Eugène-Decros	01 43 63 75 04
----------------------------	----------------

COHEN et BENIL, 46 rue de Paris	01 43 63 53 03
---------------------------------	----------------

COSSON (addictologue), 4 rue de la République	01 48 57 71 20
---	----------------



DE LABAREYRE (sport), 49 av. Mal-Juin	06 42 86 40 08
EYCHENNE et RAU, 7 rue Léon Renault	01 48 18 73 89
FANTHOMME, 85 rue Romain-Rolland	01 48 97 48 71
GUIRETTE et BEARD, 5 av. des Combattants-en-Afrique-du-Nord	01 43 62 04 01
HANOUNA, 28 rue Jean-Moulin	01 43 62 86 86
HAZAN, 10 bd de la Liberté	01 48 97 98 98
HONSEL, 220 rue de Paris	01 43 63 76 58
INGLESE, 220 rue de Paris	01 43 60 41 99
KIT (homéopathie), 8 av. Combattants-en-Afrique-du-Nord	01 43 63 14 30
PETROFF, 17-19 bd du Gal-Leclerc, résidence du Parc	01 74 61 30 04
PETZOLDT, 21 rue de la République	01 49 93 09 72
ROZEC (orientation homéopathie), 31 bd de la Liberté	01 43 63 57 14
YAICHE, 4 av. Waldeck-Rousseau	01 48 45 36 57

neurologie

Cabinet des docteurs AMIEL et GARBARG-CHENON, 138 rue de Paris	01 43 62 95 95
---	----------------

ophthalmologie

AFLALO, 163 rue de Paris	01 48 97 02 01
COULOMBEL, 19 rue Léon-Renault	01 43 63 49 35

opticiens

AFFLELOU, 72 rue de Paris	01 43 63 34 44
KRYS OPTIQUE, 118 rue de Paris	01 43 62 88 81
LES OPTICIENS MUTUALISTES, 138 rue de Paris	01 49 93 07 40
OPTIC DUROC, 116 rue de Paris	01 48 51 77 94
OPTI'MISTE, 2 bd Eugène Decros	01 48 51 59 84
LIBERTÉ OPTIQUE, 130 rue de Paris	01 48 97 09 80

orthophonie

COHEN-ZARDI, 15 rue Jean Moulin	01 48 58 24 99
LE BRET et GLOAGUEN-HENRIET, 5 bd de la Liberté	01 48 97 31 31
MEILLON, 74 rue de Paris	01 48 97 29 22
TIRAMANI, 138 rue de Paris	01 48 97 28 08

ostéopathie

COHEN, 105 bis rue de Paris	06 16 49 82 96
DESCAMPS, 28 bd de la Liberté	06 95 90 34 27
DE TAILLAC, 21 rue du Garde-Chasse	01 48 45 65 66
HOARAU, 8ter bd Eugène-Decros	01 48 51 09 89



LAPREVOTTE, 2 rue Jean-Poulmarch	01 42 43 40 44
MILSENT Léa, 8 ter bd Eugène-Decros	01 48 51 09 89 06 41 84 67 50
TUPINIER, 22 rue de Romainville	01 43 63 92 34

orthoptie

SOLOMON, 15 rue du Coq-Français	01 43 62 87 33
ZIRAH-OHAYON, 3 allée Anthonioz-de-Gaulle	01 43 62 84 67

oto-rhino-laryngologie

KOSKAS, 52 rue de Paris	01 48 97 90 15
-------------------------	----------------

Pédiatrie

SCHLEMMER et SEROR, 53 bd de la Liberté	01 43 62 77 06
---	----------------

Pédicures, podologues

BENOIT-VILLARD, 17, rue du 14-Juillet	01 43 63 04 86
BENSIMON, 3 allée Anthonioz-de-Gaulle	01 43 63 34 02
BELLER, 8 ter bd Eugène-Decros	01 41 63 12 63
OKS et GAMBLIN, 117 rue de Paris	01 43 60 75 27
VAISSIERE-QUELET et DIAGNE-SARR, 33 bd de la Liberté	01 43 63 63 77

pharmacies

Grande Pharmacie des Lilas, 157 rue de Paris	01 43 63 53 77
Pharmacie Bedrignans-Valette, 44 bd de la Liberté	01 43 63 91 39
Pharmacie centrale, 107 rue de Paris	01 49 93 02 07
Pharmacie des Familles, 50 rue de Paris	01 43 63 51 33 01 43 62 08 72
Pharmacie du métro, 2 bd de la Liberté	01 43 62 07 64
Pharmacie Orthopédie des Sentes, 50 bd du Gal-Leclerc	01 43 62 89 89
Pharmacie Vercruysse, 143 rue de Noisy-le-Sec	01 43 63 97 03

psychiatrie

MARLEIN-PERRIER, 2 bd de la Liberté	01 48 97 90 90
-------------------------------------	----------------

psychologie

CEZ CACCIA (psychologue, psychanalyste), 16 rue de Bellevue	01 48 91 48 35
DAUVERCHAIN (psychanalyste), 15 rue Jean-Moulin	01 48 97 49 79
DecuGis, 4 rue de la République	06 17 57 22 67
GUILLERAND (psychothérapeute), 16 rue Villegranges	01 48 97 15 71



HAYOUNI (psychologue, psychanalyste), 2 rue du 11-Novembre	01 48 91 80 39
MONTEIRO, 189 rue de Paris	01 43 63 37 87
OLIVIER-BARBREL (psychologue clinicienne), 21 rue du Coq-Français	06 29 88 38 92
OLOMUCKI, 22 rue de Romainville	01 43 63 98 77
PAICHELER (psychothérapie et psychanalyse active), 19 rue Léon-Renault	01 43 60 06 76 07.78.07.57.17
RATIA-ARMENGOL, 22 rue de Romainville	01 43 62 92 21
ZAJDE (psychologue du travail, souffrance et travail) 3 rue Meissonier	01 48 46 08 71
 Radiologie	
Centre radiologie Ampère : CHAHED et BARILLON, 51 bd de la Liberté	01 43 62 89 99
 Rhumatologie	
ULMANN, 138 rue de Paris	01 43 62 95 95
 sophrologie - relaxation	
CABALLERO – laurentcaballero@yahoo.fr	07 82 49 61 68

les services d'urgence hospitaliers

→ URGENCES PÉDIATRIQUES, ENFANT, MATERNITÉ

CHU Robert-Debré – 48, bd Sérurier 75019 Paris
01 40 03 20 00

→ URGENCES CHIRURGIE GÉNÉRALE, MATERNITÉ, MÉDECINE GÉNÉRALE

Hôpital Tenon – 4, rue de la Chine 75020 Paris
01 56 01 64 05

→ URGENCES CHIRURGIE, MÉDECINE GÉNÉRALE, SCANNER

(urgences 24 h/24, à proximité, prise en charge CMU-AME)
Centre médico-chirurgical – Floréal 40, rue Floréal – Bagnolet
01 48 97 73 00

→ URGENCES MATERNITÉ

Maternité des Lilas – 12-14, rue du Coq-Français
01 49 72 64 65

→ URGENCES PÉDIATRIQUES, PSYCHIATRIQUES, MATERNITÉ, GYNÉCOLOGIQUES, CHIRURGICALES

Hôpital André-Grégoire – 50, bd de la Boissière – Montreuil
01 49 20 30 40

EN CAS D'URGENCE, VOUS POUVEZ CONTACTER LE 15





Action sociale

Le centre communal d'action sociale

Pôle social et pôle insertion

193-195, rue de Paris – Tél. : 01 41 58 10 91

Le CCAS propose aux personnes en difficulté les services et prestations mis en place par la Ville. Il assure la constitution de dossiers de demandes d'aide sociale prises en charge par différents organismes (Conseil général, CAF...). C'est aussi un lieu de soutien et de conseils pour guider les habitants dans leurs démarches et les accompagner dans leur vie quotidienne.

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, fermé le mardi après-midi et le jeudi matin.

Le pôle social

Le pôle social est destiné à venir en aide aux personnes qui se trouvent en situation difficile et qui peuvent bénéficier des aides existantes. C'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation.

- **Demandes d'aide sociale :** instruction du Revenu de Solidarité Active, demande d'admission à l'aide sociale pour les personnes âgées et handicapées, enquête d'obligation alimentaire, première demande de forfait Améthyste, demande de chèque taxi, remise des cartes d'invalidité et des cartes de priorité pour personnes handicapées, transmission des demandes d'Allocation solidarité aux personnes âgées, instruction des dossiers d'Allocation représentative d'aide ménagère.



- **Retrait des dossiers** de la Maison départementale des personnes handicapées pour les demandes de carte d'invalidité, **carte de priorité** pour personnes handicapées, **carte européenne de stationnement**, **Prestation de compensation du handicap**, **Allocation adulte handicapé**, **reconnaissance Travailleur handicapé**, **accueil en établissement**, **Allocation d'éducation** pour enfant handicapé.
- **Gestion des demandes d'aide financière** de la Commission permanente sur demande d'un travailleur social ou d'un référent social.
- **Domiciliation administrative** relevant de la loi Dalo. L'ensemble des dossiers et aides est soumis à des conditions d'obtention fixées par les différents organismes prestataires.

Plusieurs permanences sont à votre disposition :

- **Permanence de l'Agence départementale** pour l'information sur le logement 93 (ADIL), chaque 2^e mercredi matin du mois, sur rendez-vous au 01 41 58 10 91.
- **Permanence Ecrivain public** une fois par mois, sur rendez-vous au 01 41 58 10 91
- **Permanence de l'assistante sociale de la CAF** le mardi matin, sur rendez-vous au 01 49 35 48 43

Le pôle insertion

Une équipe pour écouter et accompagner

Service référent dans le cadre du dispositif RSA, le service est à la disposition des bénéficiaires du RSA pour les aider dans toutes leurs démarches.

Des conseillers en insertion les aident à définir leurs projets et les accompagnent dans toutes les étapes de leur parcours.

- **Les agents du pôle insertion informent et aident** les personnes pour constituer les dossiers de RSA.
- **Les conseillers en insertion informent les bénéficiaires** sur tous les thèmes liés à l'insertion (l'emploi, la formation, la santé, l'accès au droit, le logement...).
- En fonction des demandes et besoins de chacun, **l'équipe du pôle insertion oriente vers des services spécialisés** : CAF, service social, CCAS, Pôle emploi, organismes de formation, service de santé...
- **Actions thématiques** : atelier collectif sur le dispositif RSA, atelier de redynamisation autour du chant et du théâtre, atelier la tête de l'emploi sur



Permanence de l'écrivain public



Atelier entretien d'embauche



la notion d'image dans le cadre des recherches d'emploi, atelier entretien d'embauche avec l'outil théâtre forum, ...etc.

- **Une antenne du Plie intercommunal** (Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas) au sein du pôle insertion, le service propose un accompagnement renforcé avec un référent, des actions spécifiques et des liens étroits avec les entreprises locales.



seniors

Le CCAS - PÔLE seniors

4, cour saint-Paul. Tél. : 01 41 63 13 10

Sorties, voyages, repas dansants ou spectacles... Le centre communal d'action sociale propose aux retraités lilasiens un large choix d'animations tout au long de l'année. Il informe et oriente sur les aides favorisant le prolongement d'une vie en autonomie au domicile pour les personnes âgées qui le souhaitent.

🏠 Les aides au maintien à domicile

Les aides à domicile et auxiliaires de vie : elles interviennent à domicile, pour les gestes de la vie quotidienne, courses, sorties, ménage, aide à la toilette, aide au repas, aide aux tâches administratives.

Pour ces prestations, une aide financière peut être demandée. Pour cela, un dossier de prise en charge doit être constitué (APA, CNAV, caisses de retraite...). Le nombre d'heures pris en charge dépend de l'état de dépendance et des ressources de la personne.

Le portage de repas

Repas confectionnés en liaison froide par une société de restauration et livrés au domicile les matins par un agent du service, pour le midi et le soir, tous les jours de la semaine et/ou le week-end. Tél. : 01 41 63 15 69

SOS entretien et petits travaux

Entretien et réparation au domicile par un agent du service de maintien à domicile. Petits travaux de plomberie, électricité, menuiserie. Nettoyage de balcon, lustres, vitres, décrochage, raccrochage des rideaux. RDV au 01 41 63 13 10



LE CCAS – PÔLE SENIORS 93
LE CLUB DES HORTENSIAS 95

Transport spécialisé « Le canari » (sur réservation)

Mise à disposition, à titre gracieux, d'un véhicule adapté aux personnes retraitées et/ou handicapées lilasiennes pour les rendez vous médicaux, les démarches administratives, diverses courses, intra-muros et sur les hôpitaux de secteur.

Réservation auprès du service pôle Seniors : 01 41 63 15 76

La téléassistance 93

Service destiné à toute personne confrontée à une perte d'autonomie temporaire ou permanente. Il permet de rester en contact avec une station d'écoute par simple pression sur un boîtier.

La société VITARIS assure le service : 0810 111 200. Le service du maintien à domicile peut faire la demande auprès de la société.

Le plan canicule

Dispositif mis en place par la municipalité afin d'anticiper les fortes vagues de chaleurs et d'adopter les gestes adéquats.

Pour en bénéficier, les personnes isolées doivent se faire connaître ou être signalées par un proche au Pôle Séniors au 01 41 63 15 70 ou sur le site de la ville des Lilas canicule@leslilas.fr

Les festiviités

Un repas, un colis de fin d'année, une galette des rois et un cadeau d'anniversaire sont offerts aux retraités lilasiens sur conditions d'âge.

Renseignements et inscriptions au 01 41 63 15 76

La pause des aidants

Rendez-vous mensuel pour tous ceux (famille, ami, voisin) qui prennent en charge des personnes en perte d'autonomie. Se retrouver, échanger, partager autour de thématiques, en présence d'une psychologue et d'une assistante sociale de la Cramif. Tél. : 01 41 63 15 77

Les résidences pour personnes âgées

La ville des Lilas compte deux foyers logements et une maison de retraite privée.

Foyer résidence Marcel-Bou

Directrice : M^{me} Tessier 32-36, rue des Bruyères.

Tél. : 01 43 63 88 22

Foyer résidence Voltaire

Directrice : M^{me} Dira 185, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.

Tél. : 01 43 63 47 29



Résidence Les Jardins des Lilas

Directrice : M^{me} Chérik 20-24, rue de la Croix de l'Épinette.

Tél. : 01 43 62 12 41

Le club des Hortensias

🏠 *Allée des Hortensias*

Tél. : 01 48 46 42 55

Lieu d'animation ouvert aux retraités ou pré-retraités lilasiens et des communes limitrophes. Le club des Hortensias est ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

🍴 *le restaurant des Hortensias*

Un service de restauration est proposé du lundi au vendredi de 12h à 14h. Il est nécessaire de réserver ses repas et d'acheter des tickets le mardi et mercredi de la semaine précédente.

♠️ *les loisirs et activités du club*

Pour participer à l'ensemble des propositions du club, une adhésion annuelle est demandée.

- ateliers réguliers : tennis de table, échecs, bibliothèque, spectacle-chant, théâtre, autour du fil, scrabble, tarot, anglais, écriture, billard, belote, bridge, cuisine, informatique, cercle de lecture, esthétique.
- stages : peinture sur verre, linogravure, art floral et peinture sur soie.
- sorties ponctuelles à la journée et à la demi-journée : randonnées, visites culturelles...
- animations ponctuelles : goûters dansants, journées festives, après-midi à thème, rencontres intergénérationnelles.
- séjours : en France et à l'étranger.

🦘 *les ateliers de prévention*

Un atelier « équilibre et prévention des chutes », encadré par un éducateur sportif, est proposé le mercredi matin au gymnase Rabeyrolle. Un atelier « mémoire » encadré par une psychologue est proposé le jeudi après midi au club des Hortensias. Renseignements et inscriptions au bureau d'accueil du club des Hortensias : 01 48 46 42 55





cadre de vie

L'urbanisme

Direction du développement durable
196, rue de Paris – Tél. : 01 55 82 18 30

Le service renseigne et aide les administrés pour la constitution de dossiers concernant les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, déclaration préalable...).

Le PLU

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le document de référence de tous les projets d'aménagement engagés par la commune à long terme. Il définit l'évolution de la ville en matière d'environnement et de cadre de vie, de logement, d'équipements publics, de transports et d'organisation des déplacements. Il définit également les règles d'urbanisme qui seront applicables sur l'ensemble du territoire communal lors de l'instruction des futurs permis de construire.

Le PLU est consultable sur le site de la ville à la rubrique « cadre de vie ».

Le cadastre

Il est possible de venir consulter les planches cadastrales à la direction du développement durable sans rendez-vous. Le service n'est pas habilité à donner les noms des propriétaires.

Pour les obtenir, il faut se rapprocher du centre des impôts fonciers, 15-17, promenade Jean-Rostand, 93 000 Bobigny, tél. : 01 49 15 52 00

L'URBANISME **97**

L'HABITAT **98**

LE STATIONNEMENT **101**

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS **103**

LES ESPACES VERTS **105**

LA POLICE MUNICIPALE **107**



Pour tous travaux, une demande

Construire, modifier l'aspect extérieur de son habitation ou réaliser un agrandissement sont des travaux soumis à une autorisation préalable délivrée par le maire.

le permis de construire

Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction, à usage d'habitation ou non, même si elle ne comporte pas de fondations, doit au préalable obtenir un permis de construire (art. L.421-1 du code de l'urbanisme). Ce document donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

la déclaration préalable

Tous les projets doivent respecter les dispositions du PLU et du code de l'urbanisme. Pour certains types de travaux, (création d'une surface de plancher inférieure à 40 m² et/ou modification de l'aspect extérieur) une demande de permis de construire n'est pas requise mais il faut faire une déclaration préalable. La liste des travaux nécessitant cette déclaration préalable se trouve sur le site Internet de la Ville.

le permis de démolir

Cette démarche est désormais intégrée à la demande de permis de construire ou de déclaration préalable.

Pour plus d'informations, les formulaires, la liste des pièces à fournir ainsi que les délais pour chaque autorisation sont indiqués sur le site Internet de la Ville, à la rubrique « cadre de vie ».

l'habitat

Service logement 196, rue de Paris – Tél. : 01 55 82 18 38

Bien vivre dans une ville, c'est aussi bien s'y loger. Or dans le contexte actuel de crise, c'est de plus en plus difficile. Consciente de cet enjeu, la Ville des Lilas se mobilise pour aider, dans la mesure de ses moyens, ses administrés.



le logement social

Les dossiers de demande de logement social peuvent être retirés à l'accueil de la Mairie et au service logement ou téléchargés sur le site www.service-public.fr. Ils doivent être rapportés au service logement avec l'ensemble

des pièces demandées. Ces demandes doivent être renouvelées chaque année, sous peine de voir le dossier perdre son ancienneté, critère essentiel au moment de l'attribution. Un rendez-vous peut être pris avec un agent du service afin de déposer le dossier.

Il est conseillé d'effectuer la même démarche auprès de l'OPH 93 et du 1% logement.

la permanence Pact Arim

L'association Pact Arim 93 aide les personnes aux revenus modestes, propriétaires ou locataires, à réaliser des travaux dans leur logement. Comment ? En sollicitant différents organismes susceptibles de leur apporter des subventions. Une grande diversité de travaux peut être en partie financée : ravalement de façade, couverture, changement de fenêtres, réfection de l'électricité ou de la plomberie... Sont aussi concernés les travaux visant à adapter les logements à des situations spécifiques, qu'il s'agisse d'un handicap ou de la dépendance d'une personne âgée. Association Pact Arim 93, 54-56 avenue du Président Wilson 93104 Montreuil Cedex.

les aides au logement

- **L'aide personnalisée au logement (APL)** pour les locataires d'un logement conventionné par l'État et les propriétaires ayant contracté un prêt aidé par l'État, un prêt conventionné ou un prêt d'accession sociale.
- **L'allocation de logement familial (ALF)** pour les personnes isolées, les couples mariés depuis moins de cinq ans ou ayant au moins une personne à charge.
- **L'allocation de logement social (ALS)** pour toute personne qui ne bénéficie ni de l'ALF ni de l'APL.
- **La prime au déménagement** pour les familles qui déménagent à l'occasion de la naissance de leur troisième enfant ou plus, ou à celles qui ont trois enfants dont le dernier a moins de 2 ans.
- **Le Loca-Pass** est un système de cautionnement pour la location de logements. L'organisme s'engage à régler au bailleur le loyer et autres charges locatives en cas de difficultés financières. Il permet aussi de financer, par un prêt à 0 %, la caution exigée par le bailleur.
- **Le prêt à l'amélioration de l'habitat** s'adresse aux bénéficiaires de certaines prestations et uniquement pour des travaux de réparation, d'assainissement, d'amélioration et d'isolation thermique. Son taux est de 1 %, il est remboursable en 36 mensualités égales.

Caisse d'allocations familiales 15-17, rue Jean-Pierre-Timbaud 93110 Rosny-sous-Bois. Tél. : 0820 25 93 10 – www.caf.fr



l'hygiène et la salubrité

Service hygiène et salubrité 196, rue de Paris

Tél. : 01 55 82 18 34

Le service hygiène-sécurité agit sur toutes les nuisances liées à l'habitat pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité de la population. Cela concerne tout immeuble ou logement, occupé ou vacant, dangereux pour la santé des occupants, du fait de son état ou des conditions d'occupation.

Insalubrité :

Les conditions d'habitation peuvent être contrôlées uniquement sur rendez-vous, après démarche préalable auprès du propriétaire ou du bailleur. Si vous estimez que la situation peut engendrer un risque pour votre santé, il convient de saisir par écrit le service hygiène-sécurité en joignant les éléments suivants : contrat de location, dernière quittance de loyer, courrier(s) adressé(s) à votre bailleur, le cas échéant, la ou les réponse(s) de votre bailleur.

Le service reçoit et instruit les plaintes relatives aux logements présentant des causes d'insalubrité. L'inspecteur de salubrité est habilité à effectuer des visites à domicile pour constater les désordres et évaluer le degré d'insalubrité des habitations. En cas d'insalubrité avérée, des procédures sont alors engagées.

Selon les cas, elles peuvent aller de l'intervention auprès du propriétaire, pour qu'il engage des travaux ou des aménagements, au classement en insalubrité du logement après saisine de l'Agence Régionale de la Santé, qui prendra un arrêté d'insalubrité, mettant en demeure de faire les travaux.

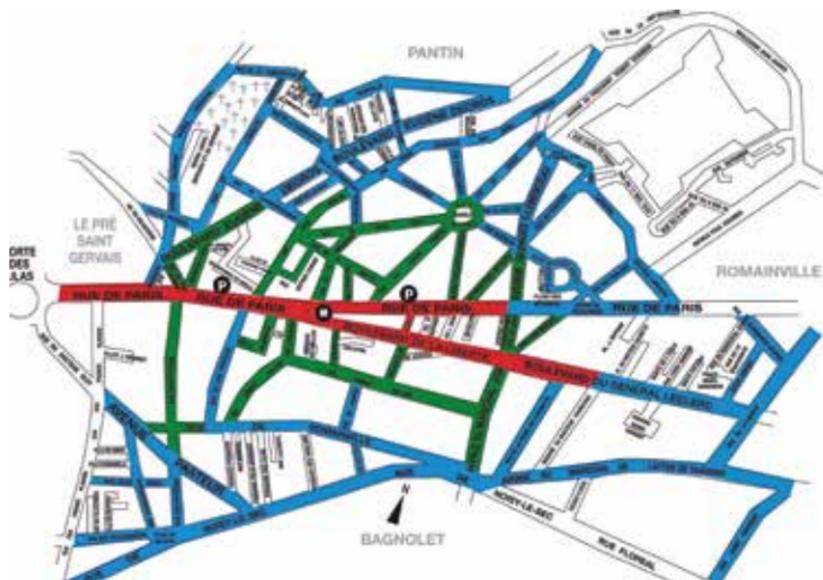
Péril :

Le service intervient également lorsqu'un immeuble, du fait des défauts de solidité de certains éléments bâtis (façade, toiture, cheminée, plafonds, planchers...), présente des risques pour les occupants ou la sécurité publique. La procédure prend la forme d'un arrêté de péril imminent ou non-imminent. En cas de non-exécution des travaux, il peut être procédé à la réalisation d'office des travaux, aux frais du propriétaire.

la permanence de l'Adil

L'Adil (Agence départementale d'information sur le logement) est une association agréée pour informer largement sur les questions liées au logement (droit des locataires, des propriétaires, prêts, litiges, copropriété, informations sur le Dalo, droit au logement opposable. . .). Une permanence se tient le deuxième mercredi du mois de 9h à 12h. Des juristes vous accueillent au Pôle social, sur rendez-vous, au 01 41 58 10 91.





le stationnement

Service tranquillité publique / Pôle stationnement

3, rue Georges-Pompidou

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30.

Tél. : 01 72 03 17 07

P les zones de stationnement

■ **Bleue** : Le stationnement est gratuit et illimité pour les résidents, à condition de se munir d'une vignette zone bleue (gratuite) auprès de la police municipale, 3, rue Georges-Pompidou. Pour les non-résidents, le stationnement est limité à deux heures, avec apposition d'un disque du lundi au vendredi.

■ **Verte** : Le stationnement est payant de 9h à 19h et limité à deux heures du lundi au samedi. Il est illimité pour les détenteurs de cartes de stationnement (Lilasiens et non-Lilasiens).

■ **Rouge** : Le stationnement est payant de 9h à 19h et limité à une heure et quart. Le premier quart d'heure est gratuit pour permettre aux gens de s'arrêter brièvement pour faire une course.

P les tarifs

Stationnement sur voirie payant de 9h à 19h, hors jours fériés, dimanches et mois d'août.

- **Zone bleue**: gratuite. Zone contrôlée par disque ou vignette de stationnement



- **Zone verte :** 2,20 € de l'heure.
- **Zone rouge :** 2,20 € de l'heure et quart.

Possibilité de payer par pièces ou carte bleue sur les horodateurs.

Les cartes de stationnement

La carte résidentielle

Destinée uniquement aux habitants des Lilas et délivrée par la Direction de la Tranquillité publique, elle permet de se garer dans la zone verte pour un tarif hebdomadaire de 6 € (ticket de paiement hebdomadaire délivré par l'horodateur).

La carte non-résident (commerçants, artisans, professions libérales, salariés des entreprises Lilasiennes)

Destinée aux personnes qui travaillent aux Lilas sans y habiter, elle permet de se garer dans la zone verte, au tarif de 8 € par semaine. Limitée à 3 cartes par entreprise.

La vignette résidentielle

Destinée aux résidents de la Ville, elle doit être apposée sur le pare-brise de leur véhicule pour pouvoir stationner librement dans leur zone de résidence sans mettre de disque de stationnement de 2h. Gratuite, elle est distribuée au service tranquillité publique en présentant : un justificatif de domicile / la Carte grise du véhicule au nom du résident / la pièce d'identité.

Les parkings publics

La Ville compte deux parkings publics, ouverts 7 jours sur 7, de 7h à 21h pour les non-abonnés et 24h/24 pour les abonnés.

Tarif horaire 2015 :

2,30 € /heure (31€ les 24 heures).

- Abonnement mensuel : 84 €.
- Abonnement trimestriel : 235 €.
- Abonnement annuel : 926 €.

Documents demandés pour s'abonner

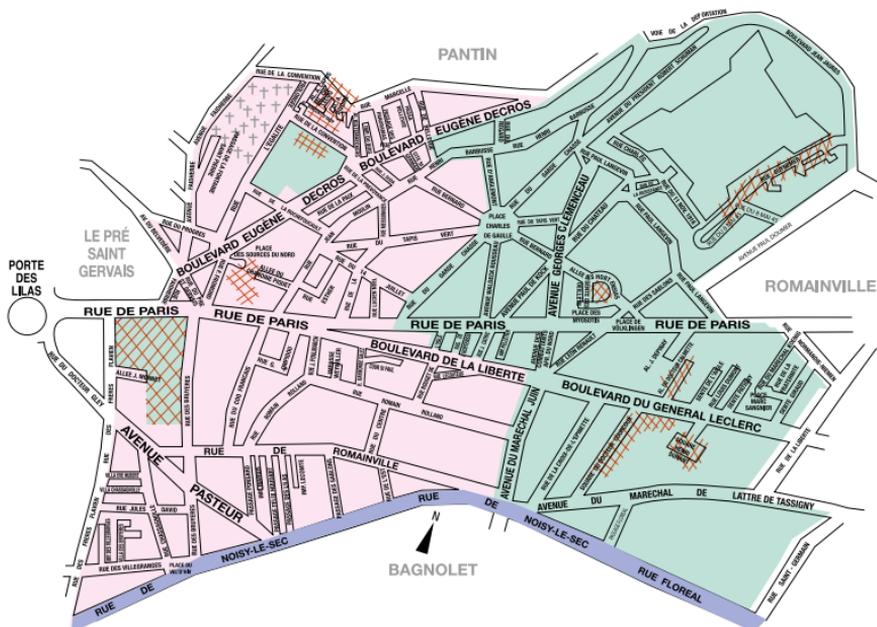
Carte grise du véhicule / Justificatif de domicile / RIB

Les jours de marché (mercredi et dimanche, entre 8h et 13h), une heure gratuite au parking du Marché.

Adresses

- Parking du Marché : 165, rue de Paris.
- Parking du Mail : 93, rue de Paris.





La collecte et le traitement des déchets

La Communauté d'agglomération Est Ensemble exerce (depuis septembre 2011) la compétence « collecte et traitement des déchets ». Pour toute demande d'information ou réclamation, les Lilasiens doivent contacter le numéro vert spécialement créé par les services de l'agglomération.



Est Ensemble
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Infos déchets

 **N° Vert** **0 805 055 055**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les secteurs de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et des encombrants

- Si vous habitez dans le secteur vert les ordures ménagères (bacs bleus ou bordeaux) sont collectées les lundi, mercredi et vendredi. Les déchets recyclables (bacs jaunes) sont collectés le jeudi. Les encombrants sont collectés tous les lundis pour les particuliers.
- Si vous habitez dans le secteur rose les ordures ménagères (bacs bleus ou bordeaux) sont collectées les mardi, jeudi et samedi. Les déchets recyclables (bacs jaunes) sont collectés le mercredi. Les encombrants sont collectés tous les lundis pour les particuliers.



- Si vous habitez dans le secteur mauve (zone mitoyenne) – les ordures ménagères (bacs bleus ou bordeaux) sont collectées les lundi et jeudi. Les déchets recyclables (bacs jaunes) sont collectés le mercredi.
- ☒ Les encombrants sont collectés les 2^e, 4^e et 5^e jeudis du mois pour les ensembles immobiliers.

Le tri sélectif

- **Bac jaune :** journaux, magazines, prospectus, petits cartons, bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires (vides et en vrac).
- **Conteneur verre en apport volontaire :** bouteilles, pots et bocaux en verre.
- **Bac bleu ou bordeaux :** pour tous les autres déchets.

● *les horaires de sortie des déchets*

- **Les bacs bleus ou bordeaux et les bacs jaunes** doivent être sortis à partir de 18h, début de la collecte sur la ville. La rentrée de ces bacs roulants doit être effectuée le plus rapidement possible après la collecte.
- **Les encombrants** doivent être sortis la veille au soir de la collecte, de 19h à 6h du matin.

les déchetteries

85, avenue du 14 Juillet 93140 Bondy. – Tél. : 01 48 47 92 05
62, rue Anatole-France 93200 Romainville. – Tél. : 01 48 96 94 60

La déchetterie permet aux particuliers de recycler des objets qui ne sont pas pris en charge lors de la collecte des encombrants.

- **Matériaux repris :** gravats, inertes, ferrailles, bois, déchets verts, cartons, objets divers, batteries de voiture, piles, verre...
- **Horaires d'ouverture** (tous les jours sauf les 1^{er} janvier et 1^{er} mai) : du lundi au samedi, de 9h à 19h30 et le dimanche de 9h à 12h.
- **Accès gratuit** pour les particuliers sur contrôle de la carte grise et d'un justificatif de domicile. Deux passages par jour maximum sont autorisés et un seul pour les véhicules de type camionnette, 4 x 4 ou équipés de remorque (hauteur limitée à 1,90 m).

le service Planète

Les déchets toxiques et dangereux sont collectés par le service Planète qui s'arrête le premier mercredi du mois dans votre quartier.

Vous pouvez déposer dans ce camion : piles et batteries usagées, peintures et solvants, produits de jardinage (désherbant, engrais...), aérosols, huiles de vidange, nettoyants ménagers...

Horaires de passage du service Planète :

- Place des Villegranges : de 9h à 9h30.
- Angle rue de la Résistance et rue Paul-Langevin : de 9h45 à 10h30.
- Théâtre du Garde-Chasse : de 10h45 à 12h30.
- Square Henri-Dunant : de 14h à 15h15.
- Hôtel de ville : de 15h30 à 17h.

**Les parcs municipaux sont ouverts tout au long de l'année.
Le nettoyage et l'entretien sont effectués par la Ville.**

les espaces verts

▲ *Le parc Lucie-Aubrac*

RUE ROMAIN-ROLLAND

Horaires d'ouverture

Du 1^{er} octobre au 28 février : du lundi au dimanche de 8h à 17h30.

Du 1^{er} mars au 31 mai : du lundi au dimanche de 8h à 19h.

Du 1^{er} juin au 30 septembre : du lundi au dimanche de 8h à 21h.

🌸 *Le square du théâtre du garde-chasse*

AVENUE WALDECK-ROUSSEAU

Horaires d'ouverture

Du 1^{er} octobre au 28 février : du lundi au dimanche de 10h à 17h30.

Du 1^{er} mars au 31 mai : du lundi au dimanche de 10h à 19h.

Du 1^{er} juin au 30 septembre : du lundi au dimanche de 10h à 20h.

🌿 *Le parc des Bruyères*

RUE DES BRUYÈRES

Horaires d'ouverture

Du 1^{er} octobre au 28 février : du lundi au dimanche de 10h à 17h30.

Du 1^{er} mars au 31 mai : du lundi au dimanche de 10h à 19h.

Du 1^{er} juin au 30 septembre : du lundi au dimanche de 10h à 20h.

🌳 *Le square Anglemont*

RUE BERNARD

Horaires d'ouverture

Du 1^{er} octobre au 28 février : du lundi au dimanche de 10h à 17h30.

Du 1^{er} mars au 31 mai : du lundi au dimanche de 10h à 19h.





Du 1^{er} juin au 30 septembre : du lundi au dimanche de 10h à 20h.

Les parcs de la ville sont fermés le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

la police municipale

direction tranquillité publique 3, rue Georges-Pompidou

TÉL. : 01 72 03 17 17

La police municipale assure la sécurité, le bon ordre et la salubrité publique sur l'ensemble de la commune.

La police municipale assure essentiellement des missions de proximité, parmi lesquelles :

- la protection des biens et des personnes
- le respect du code de la route
- la surveillance générale de la commune
- l'intervention en cas de problème sur la voie publique

Elle assure également des missions de police particulière et administrative :

- la déclaration de chiens dangereux
- la gestion des débits de boissons
- le respect des arrêtés du maire et des arrêtés préfectoraux
- la surveillance des parcs et des jardins
- des visites de sécurité sur le territoire de la commune ainsi que les opérations tranquillité vacances

Elle enregistre les dépôts de mains courantes en cas de différend de voisinage, tapage ou autres problèmes de la vie courante. Le cas échéant, la police municipale se charge de contacter les autorités compétentes (sapeurs-pompiers, Samu, police nationale).

Effectif: 21 agents

Un responsable, policiers municipaux, agents de surveillance de la voie publique (ASVP), agents de sortie d'école et gardiens de square. La police municipale assure des interventions du lundi au samedi, de 10h à 21h, et le dimanche, de 9h à 14h. Accueil téléphonique 24h/24 au 01 72 03 17 17. En cas d'urgence de nuit, le numéro est relié au portable du policier de permanence qui peut déclencher une alarme.



METROPOLITAIN

DIRECTION CHATELET

ACCES AU DUAI

BILLETS



utile

NUMÉROS D'URGENCE

<i>CENTRE ANTI POISON</i>	01 40 05 48 48
<i>COMMISSARIAT DE POLICE</i>	17 ou 01 41 83 67 00
<i>CROIX-ROUGE (délégation des lilas)</i>	01 43 62 89 24
<i>EDF DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ</i>	0 810 33 30 93
<i>EDF DÉPANNAGE GAZ</i>	0 810 43 30 93
<i>RATP renseignements</i>	32 46
<i>SAPEURS-POMPIERS</i>	18
<i>SOS DROGUE</i>	01 55 87 55 55
<i>SOS MÉDECINS</i>	01 47 07 77 77
<i>ENFANCE MALTRAITÉE</i>	119
<i>SIDA info service</i>	0 810 20 30 40
<i>fil santé jeune</i>	0 800 235 236
<i>Jeunes violences écoute</i>	0 800 20 22 23
<i>Drogue info service</i>	0 800 23 13 13
<i>SOS VIOLENCES CONJUGALES</i>	39 19
<i>SOS HOMOPHOBIE</i>	0 810 108 135
<i>SOS DISCRIMINATION RACIALE</i>	114
<i>SOS VICTIMES 93</i>	01 41 60 19 60
<i>HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité)</i>	08 10 00 50 00
<i>ALLÔ SERVICE PUBLIC</i>	39 39

NUMÉROS D'URGENCE **109**
 ADRESSES ET NUMÉROS UTILES **110**
 LES CULTES **112**



Adresses et numéros utiles

<p><i>Agence commerciale de France Télécom</i> Centre commercial Verpantin 19, rue du Pré-St-Gervais, 93500 Pantin</p>	0 800 10 14 93
<p><i>Archives départementales</i> 18, avenue Salvador-Allende, 93000 Bobigny</p>	01 43 93 97 00
<p><i>caisse d'allocations familiales</i> 15, rue J.P.-Timbaud, 93110 Rosny-sous-Bois</p>	0 820 25 93 10
<p><i>caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)</i> Agence Abervilliers, Immeuble 521 10, rue Waldeck Rochet, 93308 Aubervilliers Cedex</p>	39 60
<p><i>caisse primaire d'assurance maladie</i> 6, rue Léon-Renault, 93260 Les Lilas</p>	36 46
<p><i>centre de ressources pour la prévention des conduites à risque</i> 28, rue du Lieutenant-Lebrun, 93000 Bobigny</p>	01 41 60 16 60
<p><i>centre d'information des femmes</i> 1, rue Pierre-Curie, 93120 La Courneuve</p>	01 48 36 99 02
<p><i>chambre de commerce et d'industrie de Paris</i> Délégation Seine-Saint-Denis 191, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 93000 Bobigny</p>	0820 01 21 12
<p><i>chambre de métiers et de l'artisanat</i> 16, rue Hector-Berlioz, 93016 Bobigny Cedex</p>	01 41 60 75 00
<p><i>commissariat</i> 55, boulevard Eugène-Decros, 93260 Les Lilas</p>	01 41 83 67 00
<p><i>compagnie générale des eaux (Veolia Eau)</i></p>	0 811 900 900
<p><i>urgence fuites</i></p>	0 811 900 918
<p><i>conseil départemental de l'accès au droit</i> 173, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 93008 Bobigny Cedex</p>	01 48 95 61 16
<p><i>conseil des prud'hommes</i> 1, promenade Jean-Rostand, 93000 Bobigny</p>	01 48 96 22 22
<p><i>déchetterie</i> 85, avenue du 14 Juillet, 93140 Bondy (celle de Romainville, 62, rue Anatole-France, est fermée pour travaux)</p>	01 48 47 92 05



<i>direction départementale de la cohésion sociale [jeunesse et sport]</i> 150, avenue Jean-Jaurès, 93016 Bobigny Cedex	01 48 96 23 70
<i>direction départementale des affaires sanitaires et sociales [DASS]</i> 5-7, promenade Jean-Rostand, 93000 Bobigny	01 41 60 70 00
<i>direction départementale de la prévention et de l'action sociale</i> 63, rue de Paris, 93310 Le Pré-Saint-Gervais	01 48 44 28 17
<i>direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle</i> 1, avenue Youri-Gagarine, 93000 Bobigny	01 41 60 53 00
<i>EDF-GDF [service Pantin]</i> (Agence clientèle) 27, rue de la Convention, 93120 La Courneuve	01 49 34 28 11
<i>impôts [centre et recette des impôts]</i> Cité administrative – 32, rue Delizy, 93500 Pantin	01 49 15 77 96
<i>inspection académique de seine-saint-denis</i> Quartier Picasso, avenue P.-V.-Couturier, 93008 Bobigny Cedex	01 41 60 50 00
<i>inspection de l'éducation nationale des écoles maternelles et élémentaires</i> Circonscription des Lilas – Romainville – Le Pré-Saint-Gervais 2, rue de la Fraternité, 93230 Romainville	01 41 58 58 10
<i>office public de l'habitat de seine-saint-denis</i> (Siège) 159, avenue Jean-Jaurès, BP 72, 93000 Bobigny Délégation du Pré-Saint-Gervais, 18, rue A. France	01 48 96 52 00 01 48 10 36 50
<i>Pôle emploi</i> 29, boulevard Henri-Barbusse, 93230 Romainville	39 49
<i>La Poste</i> 4, boulevard de la Liberté, 93260 Les Lilas	36 31
<i>Préfecture de seine-saint-denis</i> 1, esplanade Jean-Moulin, 93000 Bobigny	01 41 60 60 60
<i>Rectorat de l'académie de créteil</i> 4, rue Georges-Enesco, 94000 Créteil	01 57 02 60 00
<i>Association service social familial migrants [ASSFAM]</i> 34 rue Honoré de Balzac, 93120 La Courneuve	01 48 33 40 11
<i>Trésorerie principale</i> 32, rue Delizy, 93500 Pantin	01 49 15 77 96
<i>Tribunal de commerce</i> 169, avenue P.-V.-Couturier, 93000 Bobigny	01 48 95 15 39



<i>tribunal de grande instance</i> 173, avenue P.-V.-Couturier, 93008 Bobigny Cedex	01 48 95 13 93
<i>tribunal d'instance de Pantin</i> 41, rue Delizy, 93500 Pantin	01 48 44 44 27
<i>tribunal pour enfants</i> 173, avenue P.-V.-Couturier, 93000 Bobigny	01 41 50 55 13

Les cultes

catholique

<i>église notre dame-du-Rosaire</i> 7-11, rue Jean-Moulin	01 43 63 60 35
--	----------------

israélite

<i>Association culturelle israélite des lilas [Acil]</i> 14, rue de la Croix-de-l'Épinette	01 43 60 94 21
---	----------------

<i>Beth Myriam</i> 35, rue Les Bruyères	
--	--

<i>centre communautaire ashkénaze</i> 254, rue de Noisy-le-Sec, 93170 Bagnolet	01 48 40 64 30
---	----------------

<i>centre Torah Temima</i> 12, rue Jean-Moulin	01 43 62 51 72
---	----------------

<i>ciel</i> 6, avenue Georges-Clémenceau	
---	--

protestant

<i>église réformée</i> 56, rue Jules-Auffret, 93500 Pantin	01 48 45 18 57
---	----------------



AGENDA DES LILAS EST ÉDITÉ PAR LA MAIRIE DES LILAS // RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : DANIEL GUIRAUD // RÉALISATION : DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA VILLE DES LILAS // DESIGN GRAPHIQUE : MARO HAAS // CRÉDITS PHOTOS : VILLE DES LILAS, MICHAËL BARRIERA, ÉLODIE PONSAUD ET CHRISTOPHE LALO // IMPRESSION : RÉVEIL DE LA MARNE – TIRAGE : 6 500 EXEMPLAIRES.



MAIRIE DES LILAS

96, rue de Paris

BP 76

93261 Les Lilas cedex

TÉL. : 01 43 62 82 02

FAX : 01 49 93 00 06

www.uille-leslilas.fr